11318

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

O. M. V. S.
Centre de Documentation

EMPLOIS DES JEUNES ET ACTIVITÉS RURALES EN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Rapport d'une mission sectorielle d'emploi soumis au Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie par l'OIT/PECTA

Bureau International du Travail
Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique (PECTA)
Addis-Abéba
1987

Copyright (c) Organisation Internationale du Travail 1987

Les publications du Bureau International du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole N°2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction devra être adressée au Service des publications (Droits et licences), Bureau International du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-205972-7

Première édition 1987

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et da présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau International du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau International du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.
La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau International du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau International du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresss suivante : Publications du BIT, Bureau International du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse.

TABLE DES MATIÈRES

		PAGES
PREFACE		v
Introduction		ix
Conclusions et recommandations		xii
I.	Cadre physique et contraintes naturelles au développement	1
	A. Zones agro-écologiques	1
	B. Contraintes écologiques au développement	3
II.	Contexte socio-économique et contraintes humaines au développement	5
	1. Démographie et migration	5
	2. Situation économique et évolution	10
	3. Situation de l'emploi et perspectives	16
III.	La problématique générale de la jeunesse	23
	1. Configuration et rôle social de la jeunesse mauritanienne	24
	2. Système éducatif et utilisation des ressources humaines	25
	2.1. Structures et portée du système éducatif	26
	2.1.1. L'enseignement fondamental	26
	2.1.2. L'enseignement secondaire général	27
	2.1.3. Enseignement technique et formation professionnelle	29
	2.2. Utilisation des Ressources Humaines	33
	3. Les Projets de développement et la promotion de l'emploi des jeunes	36
	3.1. Projets spécifiques nationaux pour la promotion de l'emploi des jeunes	39

PAGES

IV. Les perspectives générales 44

1. Remarques générales 44

2. Les économies rurales 46

Conclusion 52

ANNEXE 55

1. Connaissance quantitative de la jeunesse 56

2. Analyse et suivi de l'emploi rural 61

3. Pour une politique de la jeunesse au sein de la cellule de coordination OMVS 66

4. Chantiers de jeunes pour la fixation des dunes dans la vallée du fleuve 71

5. Chantiers de jeunes pour la fixation des dunes dans les oasis 77

6. Opération "Ville-jeunes" 82

7. Installation de jeunes pêcheurs 87

Liste des personnes rencontrées 91

Bibliographie 93

LISTE DES TABLEAUX

			PAGES
Tableau 1	:	Estimation et projections démographiques 1960-2000	6
Tableau 2	:	Rapport de masculinité par tranche d'âge et zone de résidence	8
Tableau 3	:	Croissance, structure et usage du PIB	12
Tableau 4	:	Composition sectorielle des investissements publics	15
Tableau 5	:	Estimation de l'emploi en 1965 et 1985	18
Tableau 6	:	Perspectives d'emplois en zone urbaine et rurale 1985-2000	22

PRÉFACE

L'Organisation Internationale du Travail (OIT), dans le cadre de son Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique (PECTA), a réalisé une mission d'étude et d'identification de projets pour l'emploi des jeunes, à la demande du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

Au cours d'une mission préparatoire de l'expert en charge des problèmes de développement et de la promotion de l'emploi rural, membre du PECTA, Monsieur Josué Sandjiman MAMDER, les termes de référence, le programme et les modalités de financement de la mission sur le terrain ont été discutés et arrêtés avec les Autorités nationales mauritaniennes, principalement le Ministère du Développement rural.

Objectif de la mission

Le but assigné à cette étude sectorielle est l'examen critique des programmes et projets formulés et appliqués en Mauritanie en faveur de la formation des jeunes à l'emploi et du développement rural. La mission d'étude devait également estimer les emplois potentiels que le secteur rural pourrait offrir à l'horizon du prochain plan quinquennal. Aussi, les termes de référence pour l'étude se présentent donc ainsi :

1°) Observer et relever dans quelles mesures les divers programmes/projets d'assistance et de formation en zone rurale - formation technique, professionnelle et de gestion, etc... - formulés et appliqués en Mauritanie ont été associés aux objectifs d'emplois productifs pour les jeunes.

2°) Déterminer l'importance des emplois créés par ces diverses mesures en faveur des jeunes et calculer le potentiel futur de création d'emplois du secteur rural à l'horizon 1990 au moins.

3°) En tenant compte de la diversité régionale profonde et des contraintes (écologiques, sociologiques, etc...), de la spécificité zonale des activités socio-économiques du milieu rural mauritanien, faire des recommandations et des suggestions, mais surtout formuler des projets concrets d'action pour :

a) créer d'avantage d'emplois productifs et rémunérateurs pouvant intéresser les jeunes des zones rurales et limiter leur départ vers les zones urbaines,

b) faciliter l'accès de ces jeunes à l'emploi rémunérateur en fournissant et/ou améliorant les possibilités de formation adaptée à l'emploi.

Composition et déroulement de la mission

Sur financement du Bureau régional pour l'Afrique de l'OIT, en lieu et place de la contrepartie gouvernementale, la mission d'étude dans le pays était placée sous le patronage et la collaboration du Ministère du Développement rural et s'est déroulée du 1 au 26 juin 1986. Les collectes des informations se sont effectuées tant à l'intérieur du pays qu'au niveau de la capitale Nouakchott par les divers membres de la mission.

La mission d'étude était composée des membres suivants :

- Josué Sandjiman MAMDER, expert en développement et emploi rural, membre du PECTA, chef de mission.
- Jean-Claude Woillet, consultant du PECTA.
- Jan Vandemoortele, membre du PECTA.

Seuls les membres et le chef de la mission peuvent être considérés comme responsables des opinions exprimées dans les pages de ce rapport. L'OIT/PECTA, en tant que tel, ne peut en aucun cas, être considéré comme engagé par le présent document.

Remerciements

Le PECTA remercie toutes les personnalités et tous les fonctionnaires et cadres de l'Administration mauritanienne qui, à divers titres, dans les provinces et à Nouakchott la capitale, lui ont apporté un concours compétent et efficace, et sans la coopération desquels la mission d'étude n'aurait pu mener à bien ses travaux.

Les remerciements du PECTA vont également aux conseillers et assistants techniques des ministères et aux experts des programmes d'assistance multilatérale et bilatérale qui lui ont constamment apporté leur collaboration et leur coopération.

Le PECTA tient plus spécialement à remercier Monsieur Askwith, Représentant Résident Adjoint (le nouveau Res. Rep. n'était pas encore arrivé au moment de la mission sur le terrain) pour avoir mis à la disposition des membres de la mission la logistique nécessaire à leur travaux et d'avoir reçu personnellement au début et à la fin des travaux les trois membres de la mission. Les remerciements du PECTA vont également à Monsieur Abdallah El Fekih, Conseiller Technique au Ministère du Développement rural.

V.P. Diejomaoh,
Chef,
Programme des Emplois et des Compétences
Techniques pour l'Afrique.

Carte n° 1

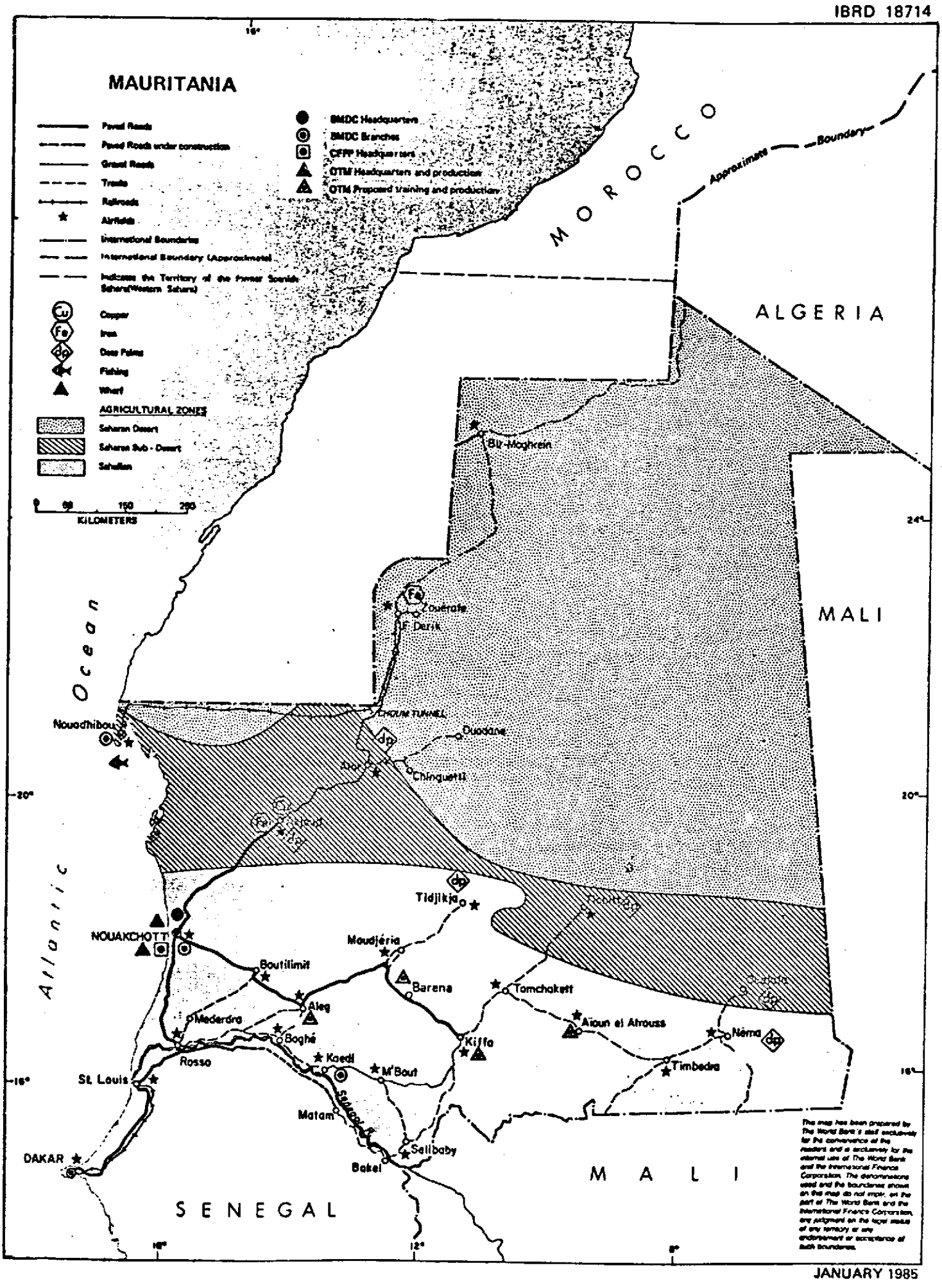
IBRD 18714
MAURITANIA
MOROCCO
ALGERIA
MALI
SENEGAL
Approximate Boundary
Paved Roads
Paved Roads under construction
Gravel Roads
Tracks
Railroads
Airfields
International Boundaries
International Boundary (Approximate)
Indicates the Territory of the Former Spanish Sahara(Western Sahara)
SMDC Headquarters
SMDC Branches
CEPP Headquarters
OTM Headquarters and production
OTM Proposed training and production
Copper
Iron
Date Palms
Fishing
Wharf
AGRICULTURAL ZONES
Saharan Desert
Saharan Sub - Desert
Sahelian
KILOMETERS
Atlantic Ocean
Bir Moghrein
Zouérate
F. Derik
Nouadhibou
Choum Tunnel
Ouadane
Chinguetti
Akjoujt
Tidjikja
NOUAKCHOTT
Boutilimit
Moudjéria
Barena
Tamchakett
Aleg
Mederdra
Boghé
Kaedi
M'Bout
Kiffa
Aioun el Atrouss
Néma
Timbedra
Rosso
St. Louis
Matam
Selibaby
Bakel
DAKAR
This map has been prepared by The World Bank's staff exclusively for the convenience of the readers and is exclusively for the internal use of The World Bank and the International Finance Corporation. The denominations used and the boundaries shown on this map do not imply, on the part of The World Bank and the International Finance Corporation, any judgment on the legal status of any territory or any endorsement or acceptance of such boundaries.
JANUARY 1985

INTRODUCTION

Le problème de chômage en général et de l'emploi des jeunes en particulier, est un problème crucial pour tous les pays, développés ou en développement, africains ou autres.

Mais si dans les pays développés, les causes du problème se situent à d'autres niveaux et pour des raisons spécifiques, en Afrique en général et en République Islamique de Mauritanie en particulier, ce ne sont pas les possibilités d'emplois qui manqueront ni les raisons pour créer des emplois qui feraient défaut.

Il est bien vrai que les conditions naturelles (climat) n'ont pas été clémentes pour ce pays en particulier durant ces dernières années, mais une des caractéristiques de l'homme n'est-elle pas d'orienter et de s'efforcer de dominer les effets négatifs des conditions naturelles ! Et le mauritanien s'était toujours adapté aux situations difficiles en créant des conditions pour tirer partie des modifications naturelles.

Les Autorités mauritaniennes ont une idée du type de société qui est la leur dans ces conditions climatique difficiles et considèrent que les secteurs rural et halieutique sont leurs ressources véritables de subsistance et de revenus. Leur requête ayant motivé cette mission d'assistance de l'Organisation Internationale du Travail participe de la recherche et des réflexions que mènent ces responsables pour trouver les moyens appropriés pour la création des conditions de vie à la société mauritanienne toute entière. Et les jeunes constituent le fer de lance du présent et de l'avenir de cette société. La formation adéquate débouchant sur des emplois appropriés constituent un atout fondamental pour la Mauritanie.

Aussi, la mission dans ce rapport, présente d'abord très brièvement le cadre physique et le contexte socio-économique ainsi que les diverses contraintes au développement du pays.

Puis la problématique générale de la jeunesse est posée, en mettant l'accent sur la formation générale et professionnelle des jeunes et les activités possibles de ces jeunes en zone rurale et les perspectives dans lesquelles ces activités pouvaient se réaliser. Et la mission présente toute une série de propositions d'action concrètes à entreprendre pour la création effective d'emplois ou des conditions indispensables à la création d'emplois pour les jeunes. La transformation de l'ensemble de ces sept (7) propositions d'actions en projets, nécessiterait la disponibilité d'un fond de l'ordre de 200.000 dollars des Etats Unis à peu près.

En effet, les autorités gouvernementales mauritaniennes ainsi que l'Assistance Internationale auprès du pays, le Programme des Nations Unies pour le Développement, ont insisté à ce que le problème des jeunes ne soit pas dissocié du problème global de développement au profit de la société mauritanienne. Etant donné que des actions de développement ont été déjà entreprises dans ce pays mais sans grand succès en ce qui concerne l'emplois des jeunes, les propositions d'actions de cette mission doivent tenir compte des autres actions déjà entreprises ou à entreprendre afin qu'il n'y ait pas dispersion d'efforts, mais qu'il y ait coordination et meilleure efficacité des actions d'assistance internationale ou multi-bilatérale. Aussi la mission espère que les 7 idées de projet ayant fait l'objet d'une fiche succincte chacune et contenues dans les propositions en annexe de ce rapport de mission, trouveront chacune, en particulier auprès du gouvernement et du PNUD ainsi qu'après de tout organisme d'assistance multi-bilatérale, le financement pour une mission de consultation spécialisée pour la finalisation des documents de projet de réalisation de ces actions.

L'OIT/PECTA est disposé à proposer la composition des différentes missions d'élaboration de document comme de réalisation des projets dès que le financement serait trouvé.

Les idées de projet portent sur :

1. La connaissance quantitative de la jeunesse
2. L'analyse et le suivi de l'emploi rural
3. Une politique de la jeunesse au sein de la Cellule de coordination OMVS
4. Les chantiers de jeunes pour la fixation de dunes dans la vallée du fleuve Sénégal
5. Les chantiers de jeunes pour la fixation de dunes dans l'oasis
6. L'opération "Ville-jeunes"
7. L'installation de jeunes pêcheurs

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

- Il n'existe pas de politique spécifique de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, en Mauritanie. L'élaboration d'une telle politique se heurte à plusieurs difficultés. D'une part cette élaboration suppose une bonne connaissance de la situation des jeunes, ce qui n'est pas le cas, d'autre part elle implique d'être étroitement liée à une politique générale d'emploi, notamment au niveau rural laquelle n'est pas encore clairement définie. Si une politique claire de l'emploi des jeunes est souhaitable à terme, pour l'instant seule une série de recommandations et de mesures peuvent être envisagées, celles-ci ayant pour objet soit de répondre à des problèmes précis, soit de préparer une intervention plus large et plus systématique en faveur de l'emploi des jeunes ruraux. Il convient également de préciser que la durée limitée de la mission n'a permis que de poser des jalons dans le domaine de l'emploi des jeunes. D'autres interventions doivent être envisagées.

- Une meilleure connaissance, notamment quantitative des jeunes et des types d'emplois en zone rurale est impérative.

A cet effet deux types de recommandations peuvent être formulées. D'une part il est souhaitable qu'à chaque occasion, l'âge soit mentionnée sur les documents officiels de manière à autoriser des analyses ultérieures. Ceci se fait depuis peu pour les demandeurs d'emploi et devrait se faire par exemple au niveau de la SONADER, lors des attributions de parcelles. (1)

---

(1) On se rendrait vraisemblablement compte du faible nombre de jeunes attributaires.

D'autre part, des analyses complètes et des enquêtes représentatives concernant les jeunes et l'emploi, doivent être entreprises. Ceci fait l'objet de fiches de projet (voir en annexe).

- Toute politique à moyen - long terme en faveur de l'emploi des jeunes suppose que soit esquissée une image future (à l'horizon 2000) de l'activité économique dans les principaux secteurs : agriculture, pêche, élevage, artisanat, commerce..., et dans les principales zones du pays : vallée, oasis, zone côtière, Sud-Est.

C'est à partir de cette image-référence que peuvent être précisés les "profils d'activités" futurs qui constitueront les perspectives d'emploi pour les jeunes. De ces profils peut découler une stratégie de formation professionnelle adéquate. De tels profils ont été esquissés ci-après. Ils devraient être précisés par les institutions concernées (OMVS, Direction de la Pêche Artisanale, Ministère du Développement Rural, Direction de l'Artisanat, projets de développement...).

- Le problème de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, en particulier en zone rurale, renvoie à celui de la société toute entière. Selon la place accordée ou occupée par les jeunes dans la vie sociale et dans le monde du travail, les problèmes se posent de manière différente.

En zone rurale mauritanienne l'accès des jeunes aux moyens de travail (terre, équipement) est fortemment freiné par l'organisation sociale qui privilégie, pour l'instant, l'autorité et le pouvoir des anciens.

Il est fondamental qu'à terme assez rapproché, les structures sociales mauritaniennes soient plus compréhensives et disponibles à l'égard des jeunes et que ceux-ci puissent disposer des possibilités plus étendues et moins contraignantes pour participer à la vie socio-économique, faute de quoi l'exode rural se

perpetuera mettant en péril l'ensemble de la société rurale future. Si l'avenir appartient aux jeunes travailleurs, encore convient-il que cet avenir soit préparé par les détenteurs actuels du pouvoir socio-économique (la propriété foncière notamment). A cet égard les responsables ruraux actuels portent une lourde responsabilité.

- En toute hypothèse, le développement de l'emploi rural pour les jeunes passe par un appui au démarrage dans la vie active qui peut prendre des formes variables.

- Les débuts dans la vie professionnelle sont d'autant plus faciles que les jeunes y seraient bien préparés, ce qui renvoie à la formation. Celle-ci s'averera d'autant plus indispensable que l'économie future du principal bassin d'emploi de la Mauritanie - la vallée du fleuve Sénégal - s'appuyera sur des activités (agro- sylvo-pastorales) à forte dominante technique et gestionnaire, de type moderne. Un effort très important doit donc être fait pour la formation des jeunes agriculteurs (tout particulièrement de la vallée) ce qui suppose une forte augmentation du personnel et des moyens reservés à cet effet.

- La mise en valeur des ressources bruts agricoles, halieutiques ou animales implique pour les jeunes de disposer de moyens matériels et d'équipements suffisants pour se lancer dans une activité de production qui garantisse des conditions de travail et de vie satisfaisantes (supérieures en qualité à celles de leurs parents). Cela suppose que les jeunes bénéficient soit de crédit, soit de revenus monétaires particuliers. En ce qui concerne le crédit, il est fondamental pour le développement de l'emploi rural. Des formules spéciales doivent être étudiées pour les jeunes ruraux dans le cadre d'un système généralisé de

crédit agricole. Quant aux revenus dont pourraient bénéficier les jeunes et qui pourraient faciliter leur démarrage dans la vie active, il relèvent d'opérations particulières telles que décrites plus loin, par exemple les chantiers de jeunes.

- L'accès de jeunes à la propriété foncière est fondamental et toute mesure qui faciliterait cet accès doit être appuyé sans reserve.

D'une manière générale il faut à tout prix favoriser l'accueil des jeunes dans le monde du travail. Dans cette optique, et par comparaison avec ce qui se fait au niveau de l'industrie et de l'artisanat, il serait souhaitable de prévoir des aides, exonérations, subventions spéciales, pour toutes personnes ou collectivité offrant des moyens de travail aux jeunes, y comprise l'offre de la terre en tant qu'outil de travail. Ceci pourrait être envisagé dans le cadre du code des investissements agricoles. On peut envisager aussi qu'un village soit doté de manière préférentielle, d'équipements sous reserve que ce village mène une politique particulière en faveur de ses jeunes, notamment au plan foncier.

L'ensemble de ces mesures incitatives pourraient être mises au point au niveau du Ministère du Développement Rural (M.D.R.) en liaison avec les autres ministères concernés. Il est plus important de faciliter directement l'accès des jeunes ruraux au travail que de prévoir un retour des jeunes chômeurs citadins à la terre. Les mesures allant dans le sens du retour n'ont pour l'instant eu qu'un impact négligeable.

- Si l'exode rural des jeunes est important, les conditions objectives existent cependant pour provoquer sinon un arrêt, tout au moins un freinage important de cet exode. Les deux principales conditions sont d'une part le maintien en zone rurale des jeunes filles, d'autre part le retour des jeunes hommes pour une période limitée dans les villages au moment des cultures.

Le maintien des jeunes filles dans les villages constitue en effet un pôle de resistance fondamental à l'exode et du maintien de la reproduction sociale in situ. Il est donc de la plus haute importance que tout soit fait pour aider ces jeunes filles sur les plans : du travail, des revenus, des loisirs. Elles-mêmes prennent déjà en main leurs affaires ainsi qu'en témoignent les nombreux groupements maraîchers et artisanaux créés. Il existe des projets d'appui aux groupements de jeunes filles. Leur renforcement est hautement souhaitable. Quant au retour dans les villages des jeunes hommes à l'époque des cultures, phénomène bien marqué dans certaines zones de la vallée du fleuve, il témoigne du maintien d'un lien avec le terroir. Il faut renforcer ce lien en offrant aux jeunes des possibilités de travail et de revenus toute l'année faute de quoi le lien risque de se distendre progressivement au profit des centres urbains.

- La nécessaire prise en compte de la dimension "jeunes" dans les différentes actions et les projets n'implique pas pour autant que soit créée une structure unique chargée de superviser l'ensemble des actions en faveur des jeunes. Il convient simplement que la Direction de la Jeunesse et des Sports qui se préoccupe des sports et des loisirs des jeunes mette davantage l'accent sur l'emploi à terme de ces jeunes, et que les départements ministériels et les projets mis en place dans le cadre d'assistance bilatérale ou multilatérale, prennent en compte les jeunes dans leurs actions.

Il semble toutefois nécessaire qu'au niveau de l'ensemble de la vallée du fleuve, une coordination générale et un suivi des actions en faveur des jeunes soient assurés. C'est ce qui est proposé dans la fiche de projet ci-après concernant l'OMVS.

[illegible] constitue [illegible] du matériel [illegible] de la production [illegible] plus [illegible] pour [illegible] (fille [illegible] novembre [illegible] loi). Elles-mêmes prennent déjà en main leurs [illegible] ainsi que [illegible] les nombreux groupements mutualistes [illegible] artisanaux créés. [illegible]

[illegible] des [illegible] dans [illegible]

[illegible] différentes [illegible] des [illegible] Direction de la [illegible] ces [illegible] des loisirs [illegible] projets [illegible] les [illegible]

- L'exode rural trouve également son origine dans le besoin exprimé par les jeunes d'ouverture sur le monde, de recherche de contacts, de divertissements, toutes choses que seules les grandes villes peuvent, pour une part, offrir. Le maintien dans les villages pourrait peut-être se trouver faciliter par la présence dans les villes secondaires proches des zones rurales, d'équivalents et d'activités destinés aux jeunes. Une telle opération-pilote est proposée plus loin. De même il serait intéressant dans le cadre de projets existants (FAO, PRODIS) d'expérimenter les effets de l'installation de postes de télévision dans des villages à partir de réception, de manière à vérifier l'impact de la télévision sur les jeunes ruraux, point sur lequel les avis divergent.

D'une façon générale, agir en faveur de l'emploi des jeunes ruraux suppose de trouver un équilibre dynamique entre une politique générale d'emploi fondée sur le développement économique du pays et une politique de la jeunesse répondant à ses besoins spécifiques.

I. Cadre physique et contraintes naturelles au développement

A. Zones agro-écologiques

La République Islamique de Mauritanie est un vaste territoire d'environ 1.030.200 km^2 dont la majeure partie est désertique. Dans ce vaste pays vit une population peu nombreuse estimée à un peu plus de 1,8 millions en 1985 (1,888 millions) soit 1,8 habitants au Km^2.

On peut distinguer, d'une manière schématique, trois régions en allant du Nord au Sud. On pourrait observer les caractéristiques naturelles de ces régions dès à présent, bien qu'une analyse économique régionale sera faite dans les pages à venir.

1. Il y a une région saharienne désertique ou subdésertique où il tombe au plus 100 mm d'eau et parfois moins de 50 mm de précipitations annuelles. Cette région est vide de toute occupation humaine ou tout au moins très peu peuplée. Par exemple la densité de l'Adrar est de 0,3 ht/km^2 tandis que celle du Tiris Zemmour est de 0,1 ht/km^2. Des paturages clairsemées et quelques plantes salées appréciées de certains animaux, existent dans la partie subdésertique de cette région, permettant un élevage très extensif des dromadaires et des ovins-caprins. Dans cette partie subdésertique se pratique une activité agricole d'oasis centrée sur la phéniculture. On estime à plus d'un million le nombre des palmiers-dattiers.

2. Puis vient une zone proprement sahélienne où il tombe entre 150 et 400 mm de pluie par an. Les paturages dans cette région sont renouvelables et une végétation plus ou moins dense se rencontre au fur et à mesure qu'on descend vers le sud. Une agriculture céréalière sous pluie et de décrue s'y pratique

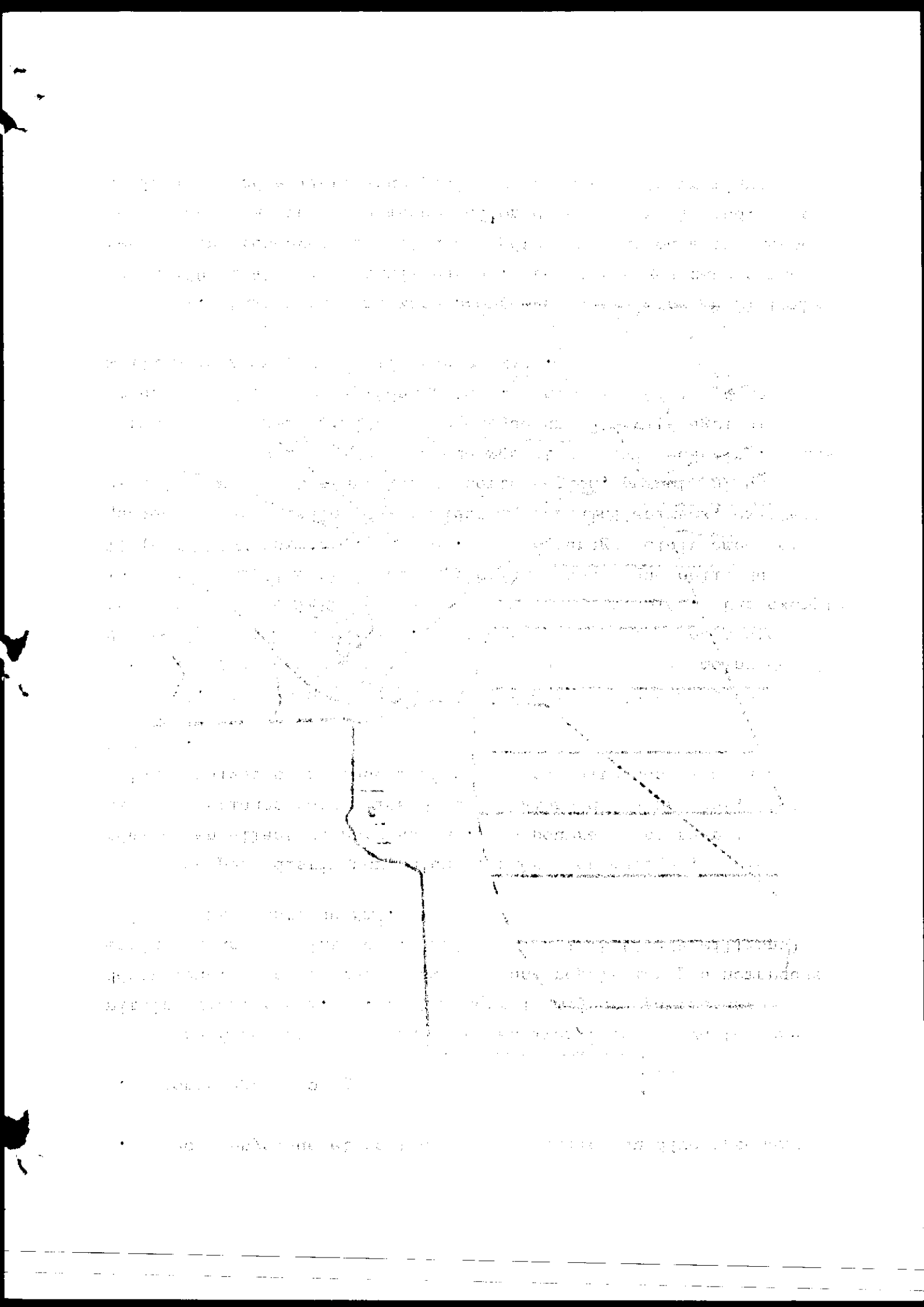

Carte n° 2

MAURITANIE
ZONES AGROÉCOLOGIQUES

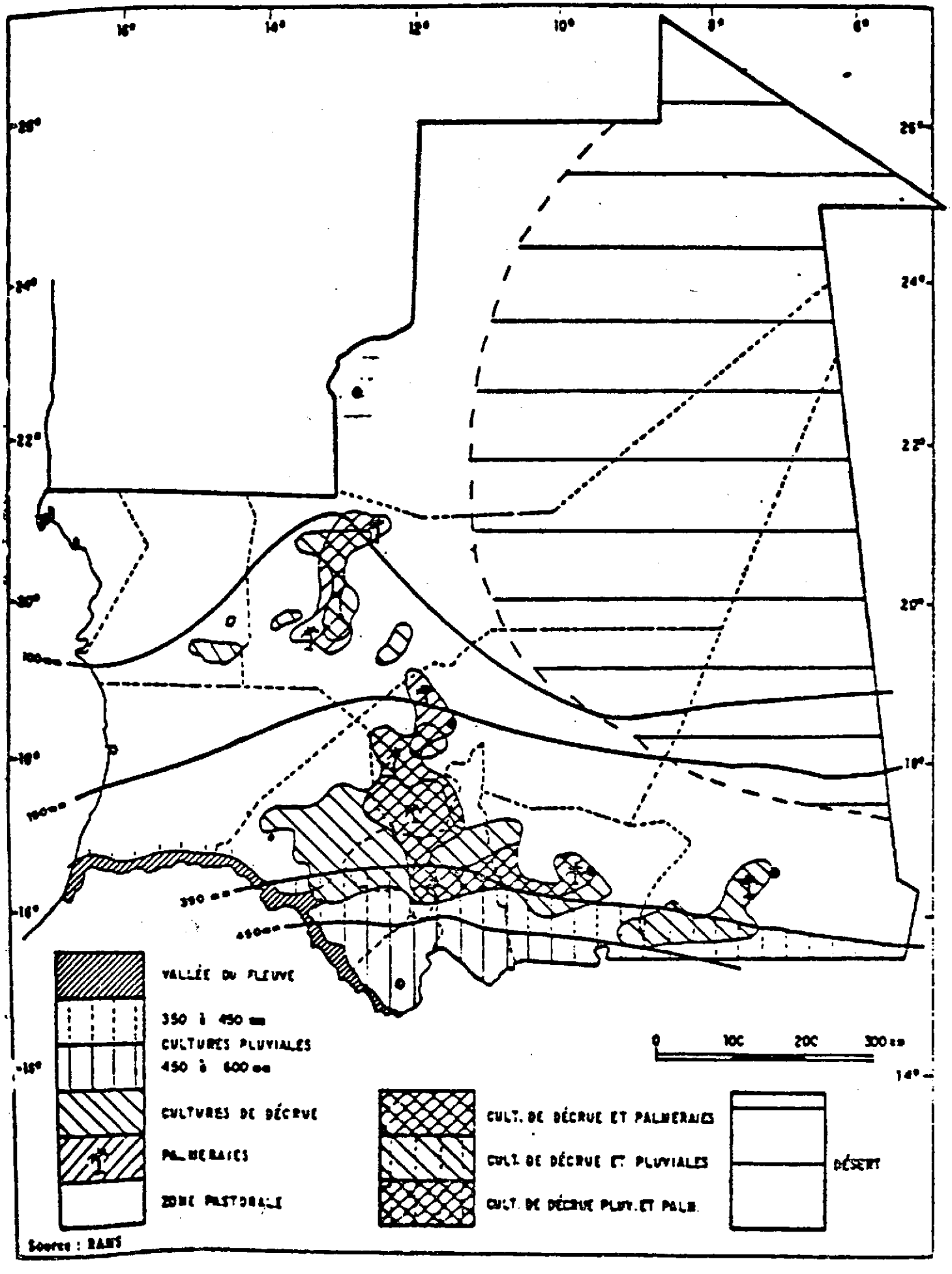

également, avec des rendements de sorgho à l'hectare de 300 à 450 kg. Enfin, il est possible d'avoir des recoltes d'hiver grâce aux retenues d'eau dans les zones d'écoulement des eaux superficielles.

3. Beaucoup plus au Sud vient la zone bordière du fleuve Sénégal qui est de loin la région agricole la plus importante du pays. Elle offre des possibilités naturelles d'une très grande importance pour le développement de l'agriculture irriguée. D'ailleurs des aménagements hydro-agricoles sont en cours de réalisation dans cette région pour la maîtrise des crues mais surtout pour la culture irriguée. La région du fleuve a depuis toujours fourni l'essentiel de la production céréalière, principalement mil et sorgho, du pays par culture sous-pluie et de décrue. Elle est la plus peuplée alors qu'elle ne recouvre que le tiers du territoire. On estime qu'actuellement 85 à 90% de la population totale se trouve dans cette région où par exemple, la densité de la population dans le Gorgol serait de 11hts/km^2.

B. Contraintes écologiques au développement

1. Depuis la fin des années soixante, la dégradation sans cesse des conditions bioclimatiques qui se manifeste à travers la chute spectaculaire du volume des précipitations, se revèle catastrophique pour le pays. Par exemple, depuis le début des années soixante-dix, le déficit pluviométrique a été en moyenne de 35 à 40% par rapport à ce qui s'observait dans ce pays avant cette période.

2. Les effets de ce déficit pluviométrique ont des caractéristiques multiples dont l'une est la disparition du tapis herbacé et du couvert ligneux que l'on estime être détruit à près de 80% dans toute la zone sahélienne à vocation pastorale durant ces dix dernières années au moins.

Une autre caractéristique du manque d'eau, donc de végétation, est la remobilisation des dunes, le phénomène des "dunes vives". Celles-ci menacent les infrastructures telles les voies de communications et même des localités entières. Les oasis subissent un ensablement accélérés et sont menacés de disparition. La ville de Nouakchott, la capitale, vue à vol d'oiseau, offre un spectacle étonnant avec ces "congères de sable" entourant les concession.

Mais il n'y a pas que le sable qui constitue une des menaces écologiques sérieuses de ce pays. On y observe également qu'il y a assèchement des nappes phréatiques, ce qui expliquerait que l'on voit sur des hectares et des hectares des arbres morts lorsqu'on va de Aleg à Kaédi en passant par Boghé par exemple.

3. Enfin, il faudrait ajouter que la remontée des eaux salées se combinent au sable pour compromettre dangereusement en particulier l'activité agricole des oasis.

Le manque de pluie, l'assèchement du sous-sol et l'augmentation rapide des vents de sable contribuent à l'élargissement du front du désert et à son avancée dangereuse sur les terres à cultures. La dégradation du climat pèse donc lourdement sur l'ensemble de la production nationale, singulièrement sur les capacités de production du secteur rural mauritanien, à savoir l'élevage.

Mais, comme on le verra dans les pages à venir, en plus du climat, l'action des hommes contribue largement aux progrès de la désertification et aux difficultés du développement socio-économique.

II. Contexte socio-économique et contraintes humaines au développement

Si l'impact des bouleversements climatiques sur les structures socio-écologiques de la Mauritanie est important par ses effets modificateurs, une brève observation des structures socio-démographiques mauritaniennes et une analyse succincte de l'économie et de son évolution permettront de mieux comprendre les blocages au développement socio-économique.

1. Démographie et migration

a) La démographie mauritanienne est caractérisée par les taux de fécondité et de mortalité relativement élevés et la croissance démographique qui a tendance à s'accélérer. Le taux de fécondité est estimé à 50‰ tandis que le taux de mortalité avoisine 20‰. Ces taux sont élevés comparé à l'ensemble de l'Afrique noire. Il en découle que l'accroissement annuel de la population s'élève approximativement à 3%. Il faut noter que ce taux de croissance diffère de la projection de la croissance démographique de 2,5% par an, faite à la suite du recensement général de 1977. D'ailleurs, depuis ce recensement, une enquête nationale sur la fécondité réalisée en 1981, a révélé que la fécondité cumulée se situe à 7,7 enfants par femme, alors que les projections basées sur le recensement de 1977 étaient fondées sur une fécondité cumulée de 6,5 enfants par femme. Sans aborder les causes de cette augmentation (sédentarisation des nomades, urbanisation rapide, mariage précoce, etc...), il convient donc de réajuster à la hausse les estimations et projections de la population mauritanienne actuelle. Le résultat se trouve dans le tableau ci-après, tel que la mission l'a estimé.

Tableau 1 : Estimations et projections démographiques 1960-2000

(en milliers d'habitants)

	POPULATION			FORCE DE TRAVAIL			POPULATION JEUNE
	TOTALE	URBAINE	RURALE	TOTALE	URBAINE	RURALE	(15-24 ANS)
1960	981	65	916	356	26	330	180
1965	1.098	100	998	394	40	354	198
1970	1.247	174	1.073	441	71	370	229
1975	1.421	279	1.142	497	109	388	268
1980	1.631	439	1.192	563	164	399	308
1985	1.888	654	1.234	640	233	407	354
1990	2.202	926	1.276	733	318	415	411
1995	2.571	1.248	1.323	848	425	423	485
2000	2.999	1.608	1.391	978	540	438	576

Source : Nations Unies, BIT, estimations de la mission.

b) Sur ce tableau, la population totale s'élève à 1.888.000 individus en 1985, dont 654.000 résident en zone urbaine tandis que le secteur rural abrite 1.234.000 personnes. La jeunesse représente à peu près 19% de la population totale et il est probable que cette population juvenile soit actuellement urbanisée dans l'ordre de 45 à 50%. On peut estimer que la population mauritanienne comportera 3 millions d'individus d'ici la fin du siècle, soit un taux moyen d'accroissement de 3.1% par an. La population urbaine s'accroîtra à raison de 6% par an tandis que la population rurale augmentera de moins de 1% par an. De ce fait, la population urbaine sera supérieure à la population rurale en l'an 2000.

c) La population active, de son côté, est estimée à 640.000 personnes en 1985 et connait un taux d'urbanisation de 36%. Selon les estimations basées sur les résultats du recensement général de la population de 1977, le taux d'activité pour les hommes âgés de 15 à 64 ans serait de l'ordre de 85% tandis qu'il serait de 22% pour les femmes. Le taux d'activité des femmes est largement sous-estimé à notre avis et la présente estimation peut indiquer un taux d'activité de 50% pour les femmes. La projection de la force de travail est basée sur une méthodologie développée par le BIT qui tient compte du niveau de développement et de la structure démographique du pays. En général, les taux d'activités ont tendance à baisser à cause de l'accroissement rapide de la population et de l'extension du système éducatif. Ainsi, il est estimé que la population active atteindra presque 1 million en l'an 2000, dont 55% se trouvera en zone urbaine. Il est important d'attirer l'attention sur le fait que la force de travail en milieu rural augmentera de 0.5% par an seulement, d'ici la fin du siècle. Ce ralentissement de la croissance des actifs ruraux posera de sérieuses contraintes quant à l'exécution des actions en faveur d'un développement rural accéléré.

d) En effet, la seconde caractéristique démographique concerne l'importance des courants migratoires dans le pays Grosso modo, il y a lieu de distinguer trois types de migration, à savoir la sédentarisation des nomades suite à la sécheresse prolongée, l'exode rural vers les grandes villes et l'émigration vers l'extérieur (Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la France, etc...). Il n'existe pas ou peu de documentations sur l'émigration en Mauritanie mais le recensement de 1977 indiquait que dans l'ensemble du pays, il y avait 22.000 hommes de moins que de femmes, dont 16.000 de ces absents étaient des jeunes. Ceci semble confirmer le fait que l'émigration concerne essentiellement de jeunes hommes et probablement célibataires dans une grande proportion.

e) L'exode rural et la sédentarisation, deux phénomènes intimement liés, prennent des proportions alarmantes en Mauritanie. La ville de Nouakchott connaît une croissance démographique incontrôlable de plus de 10% par an. Actuellement on estime la population de cette ville à quelques 500.000 habitants. Les autres centres urbains connaissent un taux de croissance beaucoup moins élevé que Nouakchott mais important malgré tout, de l'ordre de 5% par an. Aujourd'hui 1 mauritanien sur 3 est urbanisé et si la tendance persiste, cette proportion atteindra 1 sur 2 en 1997. Ceci implique que l'exode rural touche chaque année 2,5% de la population rurale, ce qui est particulièrement élevé en comparaison avec d'autres pays sahéliens ou il n'atteint que rarement le niveau de 1,5%. Comme dans le cas de l'émigration, l'exode rural concerne surtout les jeunes hommes. Selon les résultats du recensement, leur taux d'urbanisation était de l'ordre de 32% en 1977 contre 22% pour l'ensemble de la population du pays. Le tableau ci-après donne le rapport de masculinité par groupe d'âge et zone de résidence. Le rapport de masculinité donne le nombre d'hommes pour 100 femmes.

Tableau 2 : Rapport de masculinité par tranche d'âge et zone de résidence

AGE	NOUAKCHOTT	AUTRES VILLES	ZONE RURALE
0-14	107	109	101
15-19	133	103	90
20-24	180	125	68
25-29	166	119	72
30-34	163	109	75
35-39	164	118	76
40+	119	94	86
TOTAL	131	108	91

Source : Recensement général de la population, 1977.

Il apparaît un déséquilibre "sexuel" de la population de Nouakchott où il y a 31% plus d'hommes que de femmes, alors que les autres centres urbains du pays sont plus équilibrés dans ce domaine. De plus, le déséquilibre se produit surtout pour la tranche d'âge 20-24 ans indiquant que d'abord l'homme seul émigre vers la ville où, après avoir trouvé un emploi et fait suffisamment d'économies, il s'y installe définitivement en faisant venir sa famille pour le rejoindre. Le déséquilibre pour la tranche d'âge 20-24 ans à Nouakchott est très prononcé, avec 80% plus d'hommes que de femmes.

f) La migration intrarurale est difficile à appréhender mais il semble que ces courants s'orientent surtout vers la partie méridionale du pays et prennent la forme de sédentarisation des nomades. En effet, la proportion des nomades dans la population totale a chuté de 75% en 1965 (enquête démographique) jusqu'à 33% en 1977 (recensement général de la population) et 13% seulement en 1984 (estimation basée sur le recensement agricole). Cette sédentarisation entraine une pression inhabituelle sur les terres habitées, ce qui est source de friction et de conflits ouverts parfois dans la société mauritanienne, laquelle avant ces périodes de grandes calamités naturelles persistantes, vivait sur des bases institutionnelles très hiérarchisées. Le système hiérarchique est encore très vivace dans les zones rurales. Les rudes conditions climatiques de ces dernières années bouleversent les structures démographiques et sociales dans toutes les zones du pays, mais les mutations sociales sous la poussée des éléments naturels en Mauritanie sont particulièrement rapides et l'exode rural y est deux fois plus important que dans n'importe quel autre pays sahélien. En moins de vingt ans, le nomadisme qui constituait la plus importante des bases socio-économiques traditionnelles du pays a considérablement perdu de son importance et est en voie de disparition presque. En revanche, l'importance

relative de la population urbaine s'est accrue et le taux d'accroissement est passé de 10% à 35% entre 1965 et 1985. L'exode des jeunes du milieu rural est très important et risque de provoquer une décapitalisation humaine catastrophique de l'économie rurale qui sera dûe à un manque de main-d'oeuvre formée et de relève ce qui aurait permis l'adoption de nouvelles techniques agricoles, artisanales et d'élevage et augmenté la productivité rurale. En bref, de telles mutations démographiques et sociales entraîneront forcément une nouvelle configuration socio-économique du pays.

2. Situation économique et évolution

Au fil des années, l'économie mauritanienne s'est transformée progressivement pour passer d'une économie fondée à 90% sur une activité minière et l'élevage extensif à une économie aujourd'hui soutenue par la pêche industrielle et les services. Dans l'avenir, la production rurale, principalement l'agriculture, s'ajoutera comme troisième pilier de l'économie mauritanienne. La typologie de l'économie mauritanienne revèle, grosso modo, six grands profils d'activités : D'abord il y a l'élevage extensif qui constituait la principale base traditionnelle de l'économie mais qui, à cause de la sécheresse, a subi des pertes considérables depuis 1968. Ensuite il y a "l'enclave minière"au nord qui, après avoir connue une croissance soutenue, est depuis 1974 en recession relative à cause d'une baisse de la production et la chute des prix du minerai de fer sur les marchés internationaux faisant suite à la crise de la sédérurgie. Le troisième type d'activité se situe dans le centre du pays et se présente dans l'économie d'oasis, basé sur le maraîchage et la production des dattes. Cette activité n'occupe qu'à peine 3% de la population active et semble être sérieusement menacée par l'ensablement et la montée des eaux salées. Quatrièmement, il y a le secteur de la pêche tout au

long de la côte atlantique. Jusqu'à une date récente l'exploitation des eaux mauritaniennes se faisait par des chalutiers industriels étrangers mais aujourd'hui des sociétés de droit mauritanien assurent de plus en plus cette exploitation et les captures sont mieux contrôlées. De ce fait, le secteur est devenu en quelque sorte le nouveau moteur économique du pays. La pêche artisanale est peu développée et ne représente pas plus 2% de la production halieutique. Cinquièmement, il y a l'activité agricole qui se pratique dans la vallée du fleuve Sénégal et du Gorgol noir. Traditionnellement, il y avait la culture pluviale, dite le diéri, sur un potentiel de 200.000 ha et la culture de décrûe, dite le ouolo, sur un potentiel de 70.000 ha. Mais à cause des chutes prolongées de la pluviométrie dans cette zone, la production céréalière (sorgho, maïs et riz) est tombée jusqu'à 40% par rapport au niveau de production antérieure à la sécheresse et ne couvre qu'un quart de la demande intérieure actuelle. En période d'extrême sécheresse, comme en 1983/84, la production céréalière n'a pu couvrir que 5% des besoins nationaux. C'est pourquoi la Mauritanie se doit de promouvoir activement la culture irriguée, et ceci dans le cadre des aménagements hydro-agricoles des vallées du fleuve Sénégal et du fleuve Gorgol et dans le cadre des opérations de l'OMVS. Le potentiel des terres irrigables se situe autour de 135.000 ha dont moins de 10.000 ha ont été aménagés jusqu'à présent. Enfin, il y a lieu de mentionner l'activité économique de la capitale Nouakchott qui n'est aucunement sous-tendue par une richesse nationale naturelle quelconque. Elle comprend essentiellement les services, l'industrie manufacturières, l'administration publique et les petits métiers.

Les conditions économiques se sont continuellement dégradées depuis la fin des années 60 et le tableau ci-dessous met en relief les mutations structurelles de la formation du PIB qui se sont effectuées et celles qui sont anticipées pour un avenir proche.

Tableau 3 : Croissance, structure et usage du PIB

(moyenne pour la période)

Indicateur	1960-70	1970-80	1980-84	1984-88
Taux de croissance annuelle				
PIB	10,1%	2,7%	0,5%	3,7%
PIB par habitant	7,7%	0%	-2,5%	0,6%
Structure du PIB				
Agriculture	8,3%	4,4%	3,5%	3,8%
Elevage	32,6%	23,7%	22,9%	18,6%
Pêche	2,5%	3,2%	5,6%	8,9%
Mines	24,1%	22,5%	12,0%	16,7%
Industries manufacturières	8,9%	11,6%	13,1%	12,3%
Services, transports et communications	11,2%	22,5%	27,6%	25,2%
Administration publique	12,4%	12,1%	15,3%	14,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Usage du PIB				
Consommation privée	66,4%	67,2%	76,0%	76,5%
Consommation publique	18,4%	23,8%	22,1%	15,4%
Investissements bruts	18,8%	27,2%	33,1%	22,8%
Déficit des ressources	-3,6%	-18,2%	-31,2%	-14,7%

Source : FMI, BIRD, PREF.

Tout d'abord, il faut signaler que la croissance économique est passée d'un niveau spectaculaire de 10% par an dans les années 60 à une quasi stagnation depuis 1980 et une chute du revenu moyen par habitant de l'ordre de 2,5% par an. Les contributions au PIB de l'agriculture, l'élevage et les mines ont connu une baisse continue depuis 1970 tandis que la pêche et les services ont accru leur importance relative. L'économie mauritanienne semble être particulièrement touchée par le phénomène de l'hypertrophie du secteur tertiaire qui représente à peu près 45% du PIB. Ceci s'explique en partie par l'étendue et les conditions naturelles du pays qui rendent les transports difficiles et onéreux, les transports constituant la partie la plus importante des services.

Quant à l'utilisation des ressources, il apparaît que 2/3 à 3/4 de celles-ci sont allouées à la consommation privée, 1/5 à la consommation publique et 1/3 à l'investissement. Le taux d'investissement de l'économie mauritanienne est un des plus élevés en Afrique sud-saharienne, avec une moyenne se situant autour de 20%. En plus, il faut noter que la croissance économique s'est ralentie malgré les efforts accrûs d'investissements. Ceci, évidemment est lié aux aléas climatiques mais il convient d'attirer l'attention sur le fait que même en période de pluviométrie normale, il fallait en moyenne 8 unités d'investissement pour accroître le PIB mauritanien d'une unité. Ce rapport est excessivement élevé en comparaison avec la plupart des pays africains où il se situe autour de 4. Donc, les rendements des investissements en Mauritanie sont très faibles.

En observant les structures de l'assistance et son impact sur la production nationale en République Islamique de Mauritanie, il apparaît que les ressources en provenance de l'extérieur, sous forme de dons et de prêts, représentent presqu'un tiers du PIB, soit l'équivalent des investissements bruts. En termes d'aide

au développement par habitant, la Mauritanie se place en tête des pays africains et est parmi les cinq premiers pour l'ensemble du Tiers monde. L'aide alimentaire est très importante et s'élève à 50 kilogrammes par habitant par an, comparé au 20 kg par habitant/an au Sénégal et 10 kg au Mali. La dette extérieure elle aussi est très élevée et son service consomme près de 40% de recettes à l'exportation. Un effort de stabilisation de l'économie à court terme a été entrepris en 1979 avec un succès relatif, mais les gains se sont subitement évaporés en 1982/83 lorsque la sécheresse frappait particulièrement fort. Une révision substantielle du quatrième Plan de Développement Economique et Social 1981-1985 est intervenu en 1984 lorsque le gouvernement lança son Programme de Redressement Economique et Financier 1984-1988 (PREF). Le programme vise à mieux maîtriser les causes endogènes de la crise économique, à savoir un choix d'investissements plus adaptés aux réalités socio-économiques du pays, la mise en place d'un système d'incitation au secteur privé productif, une meilleure gestion du secteur public et un réaménagement dans le temps du service et des arriérés de la dette extérieure. Le tableau 4 résume les objectifs macro-économiques du PREF. La croissance économique devrait atteindre 3,7% par an et la pêche et le secteur minier, et dans une moindre mesure l'agriculture, constitueront les moteurs de ce redressement. La consommation publique et les investissements seront strictement contrôlés afin de ramener le déficit extérieur à des proportions plus soutenables. Les investissements publics seront réorientés vers le secteur rural et l'hydraulique et le tableau 4 ci-après met en évidence la rupture envisagée avec la pratique d'investissement antérieure.

Tableau 4 : Composition sectorielle des investissements publics

	Réalisés en 1980-1983 (hors projet Guelbs)	Proposés pour 1985 - 88
Développement rural	22,1%	30,8%
Hydraulique	10,9%	26,0%
Infrastructures	35,2%	13,3%
Education, santé, habitat	13,1%	11,2%
Pêche	1,5%	9,8%
Autres	17,2%	8,9%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : BIRD et PREF.

Les investissements publics futurs s'orienteront davantage vers l'hydraulique et la pêche au détriment de l'infrastructure. La maîtrise de l'eau constitue en effet la clef de voûte du développement rural du pays et mérite donc une priorité absolue. Toutefois, il faut noter que le PREF envisage d'orienter les deux tiers des investissements hydrauliques vers les zones urbaines, impliquant que l'investissement par habitant y sera 3 fois supérieur qu'en milieu rural. Ceci semble être en contradiction avec les grands objectifs du PREF de freiner l'exode rural et d'investir davantage dans les secteurs productifs.

3. Situation de l'emploi et perspectives

a) Du point de vue de l'emploi, l'activité principale de l'économie mauritanienne était agro-pastorale et visait surtout l'autosubsistance. Les productivités y sont très faibles à cause des facteurs écologiques, et d'une organisation gérontocratique du monde rural. C'est dans ces conditions que l'exode rural des jeunes trouve une partie de ses origines et, à son tour, freine l'introduction de nouvelles techniques culturales et le développement des activités non agricoles. De ce fait, le revenu des ménages ruraux reste très faible, l'épargne y est minime et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur (transferts monétaires des émigrés et aide internationale) se pérennise au risque de créer une mentalité d'assistée au sein de la population rurale.

Les faibles revenus ne motivent pas la création d'un marché local permettant le développement de l'artisanat et la transformation des produits locaux. D'ailleurs, en ce qui concerne la création d'emplois, les tentatives d'industrialisation créent un conflit potentiel entre la production artisanale à haute intensité de main-d'oeuvre et l'industrie moderne qui est généralement très capitalistique. Cette industrialisation vise essentiellement la substitution des importations et se limite généralement à des activités où les économies d'échelle sont peu importantes, comme c'est le cas dans la fabrication de produits alimentaires et de textiles par exemple. Les potentialités de croissance de ces activités donc de création d'emplois, sont vite épuisées à cause de l'étroitesse du marché local, résultant de la population peu nombreuse et au pouvoir d'achat extrêmement bas. Les difficultés suivantes du processus d'industrialisation concerne les entrants ou consommations intermédiaires et les biens d'équipement que le pays doit entièrement importés.

Enfin la réalisation même du processus d'industrialisation va poser d'énormes difficultés à cause du manque d'une main-d'oeuvre qualifiée, de l'insuffisance de l'épargne intérieure, de la taille réduite du marché local et de la concurrence sur le marché international. Par conséquent, les limites et les difficultés de l'industrialisation expliqueraient l'hypertrophie du secteur tertiaire dans une économie en voie de développement, où le commerce, les transports, les établissements financiers et l'administration publique représentent les secteurs les plus importants où se trouvent les effectifs salariés. La Mauritanie n'échappe pas à cette règle générale et c'est dans ce contexte économique qu'il faut analyser l'évolution de l'emploi dans le pays.

b) L'emploi en zone rurale occupe actuellement 60% des actifs du pays, contre 90% en 1960, mais il reste difficile à cerner à cause de sa grande diversité tant régionale que de son caractère artisanal et son aspect saisonnier. Le chômage déclaré y est insignifiant, par contre la majorité des actifs ruraux subit de longues périodes de sous-emploi qui atteignent souvent le niveau de 30% à 40% de leur temps d'occupation réelle par an. L'emploi dans l'économie urbaine est normalement plus facile à chiffrer mais pose quand même des difficultés à cause du sous-emploi important qui existe dans le secteur non-structuré des petits métiers.

Sur la base des données du recensement général de 1977 et le rapport du projet RAMS, on a pu savoir qu'en ce qui concerne la population active sédentaire rurale, 33,5% de cette population ont été recensés comme fermiers tandis que les autres travailleurs étaient essentiellement des travailleurs familiaux, des journaliers et des bergers. Une minorité des travailleurs étaient

engagés dans les projets agricoles (Aménagements hydro-agricoles des fleuves Sénégal et Gorgol). La population active nomade pratique l'élevage à près de 78% et l'agriculture pour 15%. Les services et le commerce n'occupent qu'une part infime de cette population.

Dans le domaine de la pêche, en excluant la pêche maritime qui est industrialisée, il existe des activités de pêches artisanales lesquelles sont généralement le fait de petites entreprises appartenant à des mauritanniens mais ceux-ci employent une main-d'oeuvre spécialisée d'origine le plus souvent étrangère. Quelques groupes nationaux de pêcheurs professionnels sont regroupés dans des villages comme ceux du village de Blacwak.

Il existe peu de documentations sur l'emploi en Mauritanie. Le tableau 5 ci-dessus essaie de faire ressortir les ordres de grandeur et les tendances récentes estimées et basées sur une documentation éparse, de l'emploi entre 1965 et 1985.

Tableau 5 : Estimation de l'emploi en 1965 et 1985

SECTEUR	1965	1985
Secteur moderne		
Pêche	500	2.000
Mines	4.000	6.000
Construction et T.P.	1.500	10.000
Fonction Publique	4.000	18.000
Autres	2.000	4.000
TOTAL	12.000	40.000
Secteur non-structuré	20.000	150.000
Secteur agro-pastorale et oasis	360.000	350.000
TOTAL	392.000	540.000

Source : BIT, BIRD, estimations de la mission.

c) Il apparaît que l'emploi salarié dans le secteur moderne a progressé de 3 à 6% des actifs du pays entre 1965 et 1985 et cet accroissement s'observe surtout dans le secteur de la construction, des travaux publics et la Fonction Publique. Près des trois-quarts des effectifs salariés sont engagés dans le secteur public, indiquant que le gouvernement joue de plus en plus le rôle d'"employeur en dernier ressort". Cependant, il faut signaler qu'une pareille politique n'absorbe qu'un dixième des entrants annuels sur le marché du travail tandis qu'elle entraîne des déficits budgétaires importants et une chute de l'efficacité de l'administration publique. Un gonflement artificiel de l'emploi public, un déséquilibre de plus en plus prononcé des finances publiques, une inflation importante et une dette extérieure de plus en plus lourde ne présentent guère des conditions propices pour le développement de l'emploi individuel et privé. C'est ainsi que le PREF envisage une série de mesures d'austérité budgétaire, basée sur une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'Administration de l'Etat. Par conséquent, le nombre d'effectifs salariés du secteur public sera maintenu à son niveau actuel et pourrait éventuellement entraîner des compressions d'emplois dans un avenir proche. En résumé, l'emploi salarié en Mauritanie reste encore et embryonnaire dans le secteur privé et "l'apanage du secteur public. Son potentiel est très limité par rapport à l'ampleur du problème de l'emploi qui se pose dans le pays.

d) En revanche, le secteur non-structuré, dont la densité s'accroit considérablement suite à un exode rural accéléré, fait preuve d'un dynamisme remarquable dans la création d'emplois et d'une aptitude toute aussi remarquable à absorber et à contenir un grand nombre de jeunes citadins nouveaux, éblouis et attirés par les lumières de la capitale depuis le village, ou parce que victimes d'une sélection scolaire trop rigoureuse. Le secteur

non-structuré regroupe des activités à haute intensité de main-d'oeuvre, emploie peu d'équipements importés et produit des articles de consommation particulièrement bien adaptés au pouvoir d'achat de la population. Ses activités sont donc mieux intégrées dans le tissu social et économique du pays et représentent une réponse populaire à l'inadaptation des structures modernes de production et de distribution. Il représente une espèce "d'éponge" qui absorbe l'excès de la main-d'oeuvre urbaine et donne lieu à une redistribution des revenus qui, quoique difficile à cerner, a un impact réel sur le niveau de vie de la majorité des ménages urbains. Il n'en reste pas moins que le secteur non-structuré fait preuve d'un sous-emploi et de chômage déguisé importants. Très souvent, les "travailleurs" de ce secteur, principalement les jeunes sont très exploités lorsqu'on observe leurs revenus.

En Mauritanie, le secteur non-structuré est dominé par les activités commerciales et d'approvisionnement en eau. L'hétérogénéité des activités, de l'organisation du travail et de paiement n'empêche pas de distinguer trois grands types "d'entreprises" non-structurées. Premièrement, il y a les activités bien établies qui tiennent généralement une comptabilité, paient des impôts et la patente et qui, en fait, sont assez proches des PME. On peut dire que ces activités ne sont plus du secteur informel. Leurs investissements initiaux sont importants, ils emploient souvent un salarié et quelques apprentis. Le revenu du patron peut atteindre jusqu'à l'équivalent du salaire d'un cadre supérieur dans la fonction publique. Le deuxième type d'entreprises n'emploie qu'un apprenti en moyenne et les investissements initiaux sont généralement peu élevés. Elles ne tiennent pas de comptabilité et ne paient pas d'impôts. Leur lieu d'emplacement est souvent fixe. Le troisième type concerne le travailleur ambulant qui

n'emploie que rarement des apprentis. Il réalise un revenu nettement en dessous du SMIG vivant au jour le jour de son métier imaginé, prêt à perdre un temps très important pour gagner très peu de quoi vivre. Présentement, les emplois non-structurés sont estimés à 150.000, soit deux-tiers des actifs urbains. L'emploi dans ce secteur est fortement lié au pouvoir d'achat des populations urbaines lequel ne cesse de s'effriter à cause d'un exode rural trop élevé et des mesures de stabilisation et d'ajustement économique mises en exécution depuis 1979 et envisagées par le PREF. Il est donc probable que le niveau de saturation et de chômage dans ce secteur augmentera à court et moyen terme.

e) En ce qui concerne l'emploi rural, le nombre d'effectifs ne cesse de décroître depuis vingt ans, suite à la détérioration pluviométrique et écologique qui s'est installée dans la zone avec des points critiques à partir de 1968. Le cheptel bovin et ovin a subi d'énormes pertes et les cultures pluviales et de décrûe ont vu diminuer leur production céréalière d'année en année. Afin de renverser ces tendances néfastes, le PREF met l'accent sur des actions portant sur l'accroissement des productivités agricoles et rurales par le biais de la maîtrise de l'eau, l'aménagement des terres irrigables, la promotion de nouvelles techniques culturales, une meilleure intégration de l'agriculture et de l'élevage et une flexibilité dans le domaine de la commercialisation et des prix des produits agricoles. Les estimations approximatives des perspectives d'emplois entre 1985 et l'an 2000 sont présentées ci-dessous. Elles sont basées sur un taux de croissance annuelle de 3% pour l'emploi salarié, de 5% pour l'emploi non-structuré et un accroissement des terres irriguées à raison de 2000 ha par an.

Tableau 6 : Perspectives d'emplois en zone urbaine et rurale 1985-2000

(en milliers de personnes)

	PAYS		URBAINE		RURALE	
	EMPLOIS	ACTIFS	EMPLOIS	ACTIFS	EMPLOIS	ACTIFS
1985	540	640	185	233	355	407
1990	617	733	231	318	386	415
1995	704	848	287	425	417	423
2000	812	978	364	540	448	438

Source : Estimations de la mission.

Il apparaît que la situation en zone urbaine sera particulièrement alarmante car les actifs augmenteront de 5,8% par an alors que les emplois n'attendront qu'une croissance de 4,5%. En revanche, la situation de l'emploi en zone rurale connaîtra une nette amélioration suite aux travaux de mise en valeur du fleuve Sénégal. Il y a risque même qu'il se pose un problème de manque de main-d'oeuvre si l'exode rural n'est pas freiné à temps.

En résumé, les potentialités en matière d'emplois dans les zones rurales en Mauritanie sont assez importantes et disponibles, surtout lorsqu'on voit que les périmètres irrigables dans la vallée représentent 135.000 ha, dont moins de 10.000 ha sont actuellement mise en valeur. Toutefois, l'utilisation de ces potentialités à moyen et long terme risque de se buter sur un déséquilibre spatial dans la distribution de la population, compte tenu d'une urbanisation trop poussée actuellement. Ceci implique donc le contrôle et le ralentissement de l'exode rural en général et la fixation des jeunes ruraux en particulier dans les zones par la création des activités rémunératrices dans ces zones.

III. La problématique générale de la jeunesse

L'observation du cadre naturel et de la situation économique de la République Islamique de Mauritanie, revèle qu'il y a des boulversements et des mutations socio-économiques très importants dans ce pays. Et les jeunes constituent le groupe social le plus actif car le plus concerné par ces mouvements, étant étendu que la jeunesse, en Mauritanie comme dans n'importe quel pays du monde, constitue la substance de l'avenir d'une société humaine.

D'ailleurs, les Autorités mauritaniennes, ne déclaraient-elles, en 1980, que "la jeunesse constitue la majeure partie du Peuple mauritanien. Elle est issue de toutes les classes et couches sociales et est dispersée dans les différents secteurs de la vie du pays. C'est un élément dynamique irremplaçable dans les transformations sociales (immenses potentialités physiques et morales ayant pour conséquence l'enthousiasme, la disponibilité, l'action). De ce fait, la jeunesse doit être préparée à jouer à la fois un rôle d'avant-garde dans le combat national et son propre rôle lié à sa spécificité à travers les activités sociales, économiques, physiques et culturelles" (1). Poser la problématique de la jeunesse rurale revient à connaître et comprendre les aspirations de cette jeunesse, composante la plus importante sur le plan numérique, de la société globale mauritanienne.

Mais au cours l'année 1985, ce pays ayant organiser et fêter l'Année Internationale de la Jeunesse, il serait judicieux et instructif de constater la manière dont les jeunes eux-mêmes se

---

(1) CMSN in Rapport-bilan du Festival National de la Jeunesse, des Sports et des Arts populaires, Nouakchott, 1985.

perçoivent et se sont présentés à l'occasion de ces festivités où des travaux de réflexion et d'échanges sur le présent et l'avenir des jeunes ont été effectués.

1. Configuration et rôle social de la jeunesse mauritanienne

En Mauritanie, le concept de jeunesse recouvre la population de la tranche d'âge 14-30 ans alors que généralement, dans le système des Nations Unies, on englobe dans la catégorie des "jeunes" tous ceux qui ont entre 15-24 ans. Il faudrait noter que les valeurs sociales mauritaniennes sont très empreintes de l'Islam et que la population de tranche d'âge 14-30 ans représente plus de 60% de la population totale du pays.

Ainsi, pour les mauritaniens, la jeunesse mauritanienne est un potentiel humain à l'esprit grégaire, un état d'esprit, une disponibilité, un dynamisme, bref, une étape importante dans le développement socio-économique de l'individu.

Le temps de la jeunesse est la période d'apprentissage pour l'acquisition des connaissances générales et professionnelles, de formations physique et intellectuelle. Le jeune vit dans un espace déterminé (dans le secteur rural ou le secteur urbain). En Mauritanie, la jeunesse rurale constitue la frange la plus importante de la jeunesse nationale. Malheureusement elle demeure encore la plus analphabète, et sous la poussée des sécheresses que connait le pays ces dernières années, la jeunesse rurale mauritanienne émigre en masse pour les centres urbains dans le pays même ou pour l'étranger. Elle entre très tôt dans la vie active et effectuent des activités traditionnelles de production que sont l'agriculture ou l'élevage, essentiellement.

La jeunesse urbaine mauritanienne a un taux d'accroissement très élevé à cause de l'exode rural. Mais, ainsi que le reconnaissent les mauritaniens eux-mêmes, si cette jeunesse, du moins sa partie dont les parents sont également urbains, est celle qui bénéficie de l'effort de scolarisation, il n'en demeure pas moins que dans sa grande majorité, cette jeunesse urbaine sort du système éducatif sans aucune qualification. D'ailleurs, dans l'état actuel des choses, cette jeunesse urbaine est frappée de plus en plus de chômage alors même que de cette jeunesse, certains individus sortent qualifiés ou ont une bonne formation professionnelle. Ceci amène à observer brièvement le système éducatif et de formation professionnelle en Mauritanie.

2. Système éducatif et utilisation des ressources humaines

Comme dans la plupart des pays africains ex-colonies françaises ou autres, le système éducatif et de formation mauritanien est calqué sur le modèle français ; Le système éducatif général comporte un cycle fondamental d'enseignement de six ans qui est suivi, au niveau du second degré d'un premier cycle de trois ans et d'un second cycle de trois ans également. Des possibilités de formation professionnelle s'offrent à une partie des sortants de l'enseignement général, aux différents niveaux. Cette formation professionnelle peut se faire soit dans l'enseignement technique, soit dans une des quelques rares structures de formation professionnelle que possèdent le pays, soit enfin, pour les bacheliers, dans l'enseignement supérieur, dans le pays même ou à l'étranger.

Mais le système mauritanien se différencie sensiblement du système français par l'existence, au niveau de l'enseignement général en Mauritanie, de filières linguistiques a savoir : une filière arabe et une filière bilingue (où subsiste l'enseignement en français). On constate actuellement que la filière arabe prend largement le pas, sur la filière bilingue.

2.1. Structures et portée du système éducatif

2.1.1. L'enseignement fondamental accueille des filles et des garçons du groupe d'âge 6 à 14 ans. Cet enseignement débouche sur un certificat de fin d'étude fondamental, lequel sanctionne essentiellement la maîtrise de la langue-arabe ou française-et l'acquisition de connaissances de base. Mais le cycle ne fournit au jeune aucun élément de formation à caractère professionnel susceptible de favoriser sa future insertion dans la vie active ou son orientation dans le choix d'un métier.

Parallèlement au système scolaire qui vient d'être présenté, il subsiste en Mauritanie l'éducation traditionnelle islamique - transmise soit dans le cadre familial soit dans un cadre organisé - l'école coranique, prolongée à un niveau supérieur par les Mahadras. L'école coranique fait l'apprentissage de la lecture de l'écriture à travers et pour l'étude du Coran aux enfants de 7 à 10-11 ans. Des passerelles sont d'ailleurs possibles de l'école coranique à l'école fondamentale sur la base des examens en cours de cycle.

On observe dans les centres urbains mauritaniens une croissance trop rapide des effectifs des élèves par rapport à celle des maîtres et des locaux, au niveau de l'enseignement fondamental ; cependant, c'est une situation curieuse et difficilement explicable que la mission a pu observer dans les zones

rurales; en effet, il avait été expliqué à la mission dans un village, que l'enseignement fondamental se faisait par groupe d'âge, c'est-à-dire que les enfants d'un même groupe d'âge vont être suivis de la première année à la sixième année de l'enseignement fondamental. Pendant ce temps, aucun autre recrutement n'est possible dans le village. Autrement dit, les nouveaux arrivés dans le groupe d'âge scolarisable comme les déperditions du cycle n'ont aucune chance de s'instruire et d'être recupérables s'ils continuent à demeurer dans le même village. Si cette situation se revèle exacte et existante dans plusieurs villages, elle serait assez préjudiciable à l'éducation et à la formation de la jeunesse rurale mauritanienne.

Sur la base d'une étude réalisée par le BIT (1) en 1984 sur la formation en Mauritanie on apprend que "35% environ des sortants du cycle fondamental ont accès à l'enseignement secondaire général ou technique, les 65% restants sont exclus du système scolaire. Bon nombre d'entre eux devient rapidement semi-lettré voire même illettré" purement et simplement. On remarque donc que les déperditions sont très importantes et les institutions, en dehors du Centre de formation de la SNIM et le CFPP, dans lesquelles les jeunes exclus peuvent avoir une formation professionnelle, sont très limitées.

2.1.2. Enseignement secondaire général

Entre donc au niveau d'enseignement secondaire la proportion fixe (35%) des sortants de la classe terminale du cycle fondamental. Le premier cycle de l'enseignement secondaire général débouche sur un certificat de fin d'études du premier cycle secondaire (diplôme : BEPC) qui sanctionne, pour ceux qui auraient réussi à ce diplôme du BEPC, la maîtrise élémentaire

---

(1) Planification de la formation en Mauritanie. Analyses et Perspectives, BIT, Genève, 1984.

d'un certain nombre de discipline à savoir : arabe, français, histoire, géographie, mathématiques, sciences, technologie par exemple. Les admis au diplôme passent à l'enseignement secondaire général de deuxième cycle qui sera sanctionné par le baccalauréat. Les autres diplômés du premier cycle pourraient également entrer en enseignement technique. Les déperditions et ceux qui n'ont pas réussi le diplôme peuvent avoir accès à des structures de formation spécialisées telles que : ENI, ENFVA, ENFACOS, ENSF où ils obtiendront une formation de niveau C pour la Fonction Publique. Mais on constate que ceux qui s'engagent dans ces filières faute de mieux, le font sans motivation particulière. Dans ces conditions, on peut se demander s'il ne serait pas préférable d'améliorer le contenu et le niveau de l'enseignement fondamental et de donner aux sortants de ce cycle la possibilité d'accéder à la formation technique et professionnelle !

Les titulaires du baccalauréat ont accès soit :

- à la formation d'enseignants à l'ENS pour être professeur du second cycle.
- à la formation du Personnel de l'administration à l'ENA (cycle court ou cycle long).
- à l'Université de Nouakchott pour faire Lettres, Droits ou Sciences Economiques.
- à une formation supérieure à l'étranger.

Ceux qui ont échoué au baccalauréat et certaines déperditions du second cycle sont admis, après un examen d'entrée sélectif dans les institutions suivantes, lesquelles forment des cadres de niveau B pour la Fonction Publique : ENFACOS, ENFVA, ENISF, et CFPGEG où sont formés les professeurs de premier cycle de l'enseignement général.

Enfin ceux qui ne peuvent avoir accès à ces différentes structures de formation, se retrouvent, à l'issue de l'enseignement général, sans formation spécialisée et ont peu de chances de trouver un emploi correspondant à leurs aspirations. Malheureusement ceux qui se retrouvent dans ce cas-ci, constituent la proportion la plus importante de la jeunesse scolarisée mauritanienne.

2.1.3. Enseignement technique et formation professionnelle

a) L'enseignement technique s'effectue au niveau des Collèges techniques et du Lycée technique. Les deux collèges techniques du pays recrutent par voie de concours parmi les élèves qui justifient d'un scolarité fondamentale complète et forment dans les spécialités suivantes : construction mécanique, réparation automobile, entretien mécanique moteur - soudeur, électro-mécanicien motoriste, en 3 ans. La formation est sanctionnée, quant il y a succès, par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

Les diplômes des CET s'intègrent sur le marché de l'emploi comme ouvriers qualifiés. La formation dont ils disposent est théorique et de base, donc limitée à ce qui est nécessaire à un travail d'exécution. Toutefois, cette formation de base leur permet de tirer profit de la formation complémentaire qu'ils peuvent recevoir dans l'entreprise et des stages de perfectionnement qu'ils peuvent être amené à effectuer.

Les sortants des CET s'intègrent généralement dans les entreprises du secteur public, para-public ou privé. Ils peuvent également développer leurs activités dans le secteur informel.

Le Lycée technique recrute des élèves titulaires d'un CAP, du BEPC ou des élèves du second degré non bacheliers. En deux ans l'établissement s'efforce de préparer ceux-ci au Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et aux baccalauréats techniques en 3 ans. Les titulaires du BEP ont accès aux emplois de technicien ou d'encadrement au niveau de l'exécution, dans les secteurs public ou privé. Quant aux baccalauréats techniques, ils peuvent permettre aux détenteurs de suivre l'enseignement technique supérieur (BTS, DUT, formation des formateurs) qui est dispersé au Centre Supérieur d'enseignement Technique (CSET).

On observe donc que les deux collèges techniques et le Lycée technique de Nouakchott sont parmi les meilleures institutions de formation du pays. Cependant, il serait nécessaire de donner une plus grande souplesse à ces structures afin qu'elles puissent adapter, de façon constante, leurs formations aux besoins du pays et à l'évolution des techniques.

b) La formation professionnelle scolaire ou semi-scolaire destinée à donner une qualification au jeune mauritanien est dispensée dans des structures variées, aux différents statuts. La formation elle-même relève de tutelles diverses, sans coordination entre elle et son développement ne fait pas l'objet d'une planification d'ensemble.

Si certaines structures sont destinées essentiellement à répondre aux besoins de l'Etat et de l'Administration telles l'ENFACOS (Ecole Nationale de Formation Familiale, Commerciale et Sociale), l'ENFVA (Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole) ou l'ENISF (Ecole Nationale des Infirmiers et des Sages-femmes) dont ceux qui sortent nantis du diplôme sont automatiquement engagés par l'Etat, d'autres structures publiques visent

à travers la formation procurée, plutôt les besoins des secteurs privé et para-public. C'est la vocation actuelle du CFPP (Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel) par exemple qui fonctionne avec le financement de la BIRD et du PNUD avec l'assistance du BIT. D'autres enfin sont des structures privées : établissements privés de formation commerciale tels l'Institut Soumaré qui peut acceuillir 200 élèves et le Centre d'étude des sciences commerciales (CESC) qui lui peut accueillir jusqu'à 350 élèves. Dans cette catégorie se retrouvent les structures de formation intégrées aux entreprises, tels les Centres de formation de la SNIM et le Centre de formation de la SONELEC (Société nationale d'électricité); Ces entreprises principalement la SNIM forment leurs cadres et agents mais font de l'alphabétisation au profit des mauritaniens non scolarisés.

c) En matière de <u>formation professionnelle non scolaire</u>, l'apprentissage sur le tas constitue le système le plus courant d'acquisition des qualifications professionnelles. Dans ce cadre, l'apprenti est placé auprès d'un artisan qui lui apprend progressivement son métier, sans jamais passer par une structure de formation formelle. L'apprentissage peut se faire auprès des propres parents du jeune apprenti.

Enfin, dans le cadre de projets de développement, en particulier dans le secteur agricole, interviennent des actions de vulgarisation, d'animation, d'encadrement qui comportent nécessairement une part de formation soit aux techniques de production, soit aux techniques de gestion (exploitations individuelles ou coopératives) et de commercialisation. Ces formes de "formations" ne sont pas souvent identifiées comme telles. Elles sont le fait soit des services administratifs concernés tels les ministères du développement rural, de la pêche, etc... soit de sociétés

d'Etat, d'organismes régionaux (OMVS par exemple), soit d'Organismes d'Assistance multi ou bilatérale, soit encore d'organismes non gouvernementaux.

Au terme de cette observation du système éducatif et de la formation professionnelle, il faudrait noter qu'entre 1981 et l'an 2000, plus de 700.000 jeunes sortiront du système scolaire et la majorité de ces jeunes se présentera sur le marché du travail en quête d'un emploi, mais seulement 5% de ces jeunes seront nantis d'une qualification professionnelle.

Sur ce chapitre, de problèmes liés aux caractéristiques et au fonctionnement du système éducatif et de formation, en relation avec les jeunes et les activités rurales, on peut dire que le système éducatif et de formation est destiné à dispenser à tous les jeunes mauritaniens les connaissances de base et les savoirs qui leur sont nécessaires pour s'intégrer dans leur milieu et faire évoluer ce milieu si possible. Le système devait fournir ainsi au pays les ressources humaines qualifiées dont celui-ci a besoin pour se développer. Cependant le système éducatif mauritanien assure en fait, à l'instar du modèle français dont il est issu en partie, la formation d'une "élite", les différentes étapes de la scolarisation opérant ainsi une sélection rigoureuse des meilleurs. Le système qui se voulait démocratique - scolarisation pour tous, chances égales - mais dans la réalité, reproduit un modèle de sélection sociale à travers une série de filtres que sont les passages d'un cycle à l'autre; En fin de compte, ce système est une unité de production qui produit davantage de déperditions que de diplômés et de qualifiés, plus de laissés pour compte et aigris que de "produits finis". D'ailleurs le système mauritanien dispose, en ce qui concerne les zones rurales, d'un mode

de fonctionnement assez inégalitaire si effectivement, ce qui a été raconté a la mission et relaté ci-précédemment, se revèle être véridique.

Les efforts de scolarisation en Mauritanie sont importants et on estime que le taux de scolarisation serait de l'ordre de 35% pour les jeunes de 6 à 14 ans en 1985/86.

On pourrait alors se demander à l'instar du cas mauritanien, si le problème majeur du système éducatif et de formation pour un pays en développement, ne serait pas "celui de la définition des finalités des différents cycles de l'éducation par rapport aux besoins de la nation et de la mise en oeuvre d'une planification rigoureuse et d'une coordination étroite entre tous les partenaires concernés, pour assurer la contribution effective du système éducatif et de formation au développement du pays"!

2.2. Utilisation des ressources humaines

Au regard de ce qui a été observé et relevé dans les pages précédentes, on peut dire qu'on constate une croissance de la population de l'ordre de 3% par an alors qu'il y a une stagnation sinon une regression de la production du système éducatif et de formation au niveau national, principalement dans le secteur primaire. Ceci pose à la fois le problème de la subsistance de la population, mais aussi en surtout celui du devenir professionnel de ces jeunes et notamment les scolarisés.

En effet, les perspectives d'avenir sont, on l'a vu, très précaires en matière de possibilités de création d'emplois. Les investissements nouveaux sont rares et les conditions climatiques ont réduit le pays à l'assistance internationale, le taux d'endettement par habitant est l'un des plus élevé d'Afrique,

enfin le renouvellement de ceux qui sont en poste, est lent, ces travailleurs étant pour la plupart encore jeunes.

Quant à la répartition des actifs par secteur d'activités, on remarque que les secteurs primaire et informel renferment à eux deux plus de 90% des actifs dont quelques 60% dans l'agriculture traditionnelle. Les secteurs secondaire moderne et tertiaire se partageant le reste.

Le système scolaire tel qu'il fonctionne, oriente implicitement les aspirations des jeunes et de leurs parents vers les emplois qualifiés et d'encadrement du secteur privé moderne et de l'Administration, lesquels ne représentent que 2 à 3% de l'ensemble des emplois.

En ce qui concerne le secteur rural, la préparation à l'insertion dans la vie active en milieu n'est assurée que par l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA), unique établissement et qui ne prend en compte que les encadreurs. D'ailleurs beaucoup de ces encadreurs préfèrent, à la fin de leur formation se retrouve dans les bureaux que sur le terrain.

Il faudrait reconnaître que l'extension de la scolarisation est un phénomène nouveau et presque 90% des actifs sont encore analphabètes. Le rôle de l'école dans l'acquisition des connaissances et des qualifications des actifs actuellement dans l'emploi est moindre. Ces actifs sont plutôt redevables de leurs compétences à l'éducation traditionnelle et à l'apprentissage sur le tas.

Bien plus, les politiques éducatives ne semblent pas assurer la prise en compte des objectifs de développement, à tel point qu'un certain nombre de secteurs d'emploi sont insuffisamment couverts par la formation. Dans le domaine qui nous concerne ici, le système de formation possède des lacunes en ce qui concerne la formation dans le secteur agricole. En effet, au niveau de l'encadrement, seule existe l'ENFVA qui dispose d'une capacité d'accueil tout à fait insuffisante aujourd'hui pour répondre à la fois aux besoins de l'administration, du secteur para-public (sociétés de développement) et de la recherche. Quant aux agriculteurs modernes, ils ne font l'objet d'aucune formation spécifique.

On constate que le secteur de la pêche se développe actuellement et entraine progressivement le développement d'activités induites de transformation et de conservation. Mais le secteur de la pêche est également mal couvert par la formation. Il est prévu un établissement de formation spécialisé en activité de pêche et à vocation régionale mais celui-ci n'a toujours pas vu le jour. En plus des techniques spécifiques de la pêche, les activités liées à celles-ci suscitent des besoins que les structures de formation actuelles ne prennent pas en compte. Ce sont par exemple : la maintenance des installations portuaires, les techniques du froid, la mécanique diésel.

Il s'avère donc indispensable que l'agriculture et la pêche, secteurs d'avenir dont le développement participera à l'autosuffisance alimentaire du pays et à la distribution d'emplois et des revenus, que ces secteurs fassent l'objet d'actions spécifiques de la part de l'Etat et des Sociétés d'encadrement, un encadrement approprié sur le terrain, et une information et formation des jeunes (dès le cycle fondamental) et des adultes, dans le cadre des projets de développement notamment.

3. Les projets de développement et la promotion de l'emploi des jeunes

Actuellement il y a environ 25.000 jeunes par an qui entrent sur le marché du travail en Mauritanie et ce chiffre se situera approximativement à 40.000/l'an vers l'an 2000. Gross-modo on peut envisager quatre types ou séries de mesures pour promouvoir l'emploi et intégrer les jeunes sur le marché du travail et partant dans l'économie du pays.

Le premier type de mesures pourrait consister en une embauche garantie et systématique des jeunes diplômés par le secteur moderne, en particulier par la fonction publique. Cette politique qui, jusqu'à une date récente, a été appliquée en Mauritanie, est condamnée à l'échec à moyen et long terme à cause des contraintes budgétaires de l'Etat. D'ailleurs, même si l'emploi des sortants de l'enseignement secondaire et supérieur restait assuré par l'Etat, il ne toucherait qu'une infime minorité des entrants sur le marché du travail.

La deuxième série de mesures essaierait de promouvoir l'emploi des jeunes par le biais des mesures d'incitation financière sous forme d'une subvention salariale ou des exonérations fiscales pour l'entreprise qui engage de jeunes travailleurs. Toutefois, il faut noter que le salariat privé en Mauritanie représente moins de 3% de la population active, ce qui limite énormément l'impact éventuel de telles mesures fiscales. En outre, ces mesures d'incitation ont tendance à substituer par de jeunes travailleurs les moins jeunes, plutôt que de créer de nouveaux emplois.

Troisièmement, on peut envisager l'augmentation de l'offre d'emploi en introduisant la retraite anticipée ou en augmentant l'âge minimum pour entrer sur le marché de l'emploi, en développant

davantage le système éducatif. Etant donné la structure jeune des actifs, il faudrait ramener l'âge de la retraite à environ 40 ans afin qu'elle ait un impact significatif sur le niveau de l'emploi des jeunes. Inutile de préciser qu'une mesure pareille ne soit politiquement et financièrement guère possible. Allonger la durée de l'enseignement obligatoire semble financièrement impossible puisque l'Etat consacre déjà un tiers de son budget annuel à l'enseignement, bien que le taux de scolarisation reste relativement faible, malgré cela.

Quatrièmement, il y a les programmes spéciaux à l'intention des jeunes. Depuis les années 60, des programmes spéciaux ont été lancés afin de résorber le chômage parmi les jeunes dans de nombreux pays africains. Il s'agit notamment du programme des Jeunes Pionniers au Malawi, du Service National des Jeunes au Kenya, du Mouvement des Jeunes Pionniers en RCA, des Brigades Agricoles au Botswana, du Corps des Volontaires du Développement en Côte-d'Ivoire pour ne citer que ceux là. Si ces programmes diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, on peut néanmoins déterminer un certain nombre d'éléments constitutifs communs, à savoir la formation, la création directe d'emplois, la mise en place d'une infrastructure socio-économique, l'acquisition d'un comportement par une discipline de type militaire, etc. La plupart de ces programmes n'ont malheureusement pas été couronnés de succès. La création directe d'emplois par le biais de ces programmes s'est révélée difficile parce que les jeunes sont rarement en mesure d'implanter leur propre exploitation agricole ou entreprise rurale ou autre, faute d'accès aux terres, aux crédits, aux marchés d'écoulement des produits.

L'expérience et la formation professionnelle adéquate font souvent défaut à ces jeunes et constituent un des handicaps majeurs. Il semble que les programmes d'installation des jeunes les plus réussis sont ceux qui ne cherchent pas à placer ou à implanter ces jeunes dans un milieu très différent du leur, par exemple en transférant de jeunes citadins dans des zones rurales (les soi-disant projets de "retour à la terre"), ceux qui évitent une mécanisation non rentable de l'agriculture, ceux qui ne font pas des "ponts d'or" sous forme de logements gratuits ou d'argent de poche, mais ceux-là qui donnent l'occasion aux jeunes agriculteurs et aux agriculteurs expérimentés de travailler ensemble sur le même projet, ceux qui contiennent des dispositions rendant le crédit plus accessible aux jeunes et qui opèrent un système décentralisé [illegible] nombre excessif de personnel de supervision.

Mais d'une manière générale, ces programmes spéciaux demeurent à l'état embryonnaire, le nombre d'emplois créés est insignifiant par rapport au nombre de demandeurs d'emploi et le coût par emploi créé est excessivement élevé. Même dans les pays industrialisés, où les moyens matériels et financiers sont beaucoup moins limités, l'impact des programmes spéciaux à l'égard de l'emploi des jeunes reste très discutable. Par exemple, la France a lancé des travaux d'utilité collective (TUC) mais le nombre de "tucistes" se plafonne à 200.000, alors que le chômage ne cesse d'augmenter et franchira bientôt le cap de 2,5 millions de personnes. A terme, les tucistes viendront reforcer les rangs des demandeurs d'emploi.

3.1. Projets spécifiques nationaux pour la promotion de l'emploi des jeunes

A. La Mauritanie n'a pas beaucoup de programmes spécifiques pour la promotion de l'emploi par et pour les jeunes et l'un des rares projets pour ce type d'intervention est le FIRVA, le Fonds d'Insertion et de Réinsertion dans la Vie Active, lancé en 1985 par le Gouvernement mauritanien. Le FIRVA a pour vocation le financement sur prêts bonifiés et dans de petites opérations économiques génératrices d'emplois et cela lorsque ces opérations économiques sont initiées par des jeunes diplômés, des travailleurs émigrés qui retournent au pays ou des retraités. Le FIRVA a élaboré des projets-types pour aider les promoteurs d'emplois et entrepreneurs à élaborer leurs projets et d'accélérer l'approbation des dossiers et la mise en place des prêts. Mais il y a lieu de faire deux remarques sur l'efficacité et la portée des actions de la FIRVA.

D'abord, comme il a été évoqué antérieurement un tel programme est toujours onéreux. En effet il faut au moins 100 million UM par an pour créer moins de 500 emplois l'an, ce qui est tout à fait insignant par rapport aux demandeurs d'emplois mais beaucoup d'argent quant aux investissements. A cela s'ajoute la question d'égalité, à savoir s'il faut continuer à consacrer de rares ressources aux retraités et aux jeunes diplômés urbanisés qui normalement ont déjà bénéficié de manière substantielle des transferts de l'Etat, jeunes citadins et retraités étant les seuls bénéficiaires du FIRVA depuis sa création jusqu'à ce jour. Deuxièmement, jusqu'à présent le FIRVA prête surtout aux retraités qui représentent 57% des bénéficiaires contre 28% de jeunes diplômés. En effet l'auto-emploi de la jeunesse est assez limité parce que les conditions qui prévalent pour gérer d'une manière profitable une petite entreprise sont multiples et requièrent une formation suffisante, une expérience assez longue, une épargne personnelle, financière ou biens immobiliers pouvant servir de garantie, et une certaine maturité, ce dont ne disposent pas les

jeunes en général. D'ailleurs on observe que la moyenne d'âge des patrons dans le secteur non-structuré se situe entre 35 et 40 ans, indiquant une entrée plutôt tardive dans le secteur des petits métiers.

B. Les Structures d'Education des Masses (SEM) constituent le premier projet national d'organisation sociale que les Autorités mauritaniennes ont élaboré et démarré depuis 1982 pour affronter les boulversements sociaux à laquelle fait face la société mauritanienne depuis ces dix dernières années.

Comme dans la plupart des pays africains, la Mauritanie avait bénéficié des programmes de développement, lesquels comptaient beaucoup sur les jeunes par ses réalisations. Les zones de sédentarisations traditionnelles, vallées des fleuves Sénégal et Gorgol avaient bénéficié de presque la totalité des investissements totaux de ces programmes qui étaient essentiellement de développement rural. Dans ces projets les acteurs et bénéficiaires potentiels n'étaient pris que pour des agents économiques qui se doivent d'obéir et d'accepter. Aucune trace de résultats probants de ce genre de programmes dans le pays actuellement. La création et la mise en place de SEM concernent la population toute entière. Mais elles n'en constituent pas moins le cadre privilégié des actions entreprises en faveur de la jeunesse.

Considérant essentiellement l'appartenance de la Mauritanie à l'Islam et les structures traditionnelles très hiérarchisées de ce pays, les SEM ont pour objectifs l'unité nationale "sur la base de l'égalité et de l'objectivité dans le cadre d'un Etat fort et juste dans lequel chaque citoyen croit... apprendre [au] peuple l'exercice conscient et responsable de la démocratie". L'ambition est donc de susciter, par la vertu éducative, un processus irréversible pour l'emergence d'une mentalité nouvelle compatible avec les choix et la personnalité mauritaniens.

Aussi les SEM se fixent comme programmes spécifiques pour atteindre ces objectifs. Ces programmes sont politiques (conscientisation de la population), d'éducation morale (islamique et culturelle) et d'action économique (participation volontaire au développement économique et élimination de la notion de l'Etat-Providence). A titre d'exemples, on peut citer les divers projets réalisés pour la défense de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie tels : les projets de fixation des dunes pour protéger certains quartiers de la capitale entre 1982 et 1985, confiés et réalisés par des jeunes scolaires et scouts, le projet reboisement qui a permis la plantation de 600 arbres dont 300 agrumes pendant les vacances scolaires de 1984, le projet perimètres maraîchers avec l'assistance logistique et technique de l'USAID, lequel a permis la création du poumon vert de Nouakchott, les projets foyers des jeunesse et édifices culturels, tous ces projets ayant vu la participation et à la réalisation bénévoles des jeunes.

Les SEM sont organisées en un ensemble de groupements. A la base se trouve un groupement d'une dizaine de familles environ qui forme la cellule au sein de laquelle les chefs de famille élisent leur représentant pour 2 ans, lequel sera porte-parole de la cellule.

Les cellules sont regroupées en quartier et les chefs de cellule constituent bureau SEM du quartier. Puis les quartiers sont regroupées en zones, chacune des zones devant représenter soit une entité géographique, soit un groupement humain présentant des critères d'intérêt commun : localisation, activité économique, etc... Au niveau supérieur, dans les départements et les régions, siège une commission dont les membres ont une activité spécifique : animation, trésor, approvisionnement, jeunesse,

femmes. A ce niveau le président de la commission est le Prêfet. Sur le plan national, les SEM sont partie intégrante et prenante de la permanence du Comité Militaire de Salut National. Une Commission exécutive réunit les différents secrétaires responsables de l'organisation, de l'économie, de l'orientation, de la culture, de l'action sociale, de la morale islamique.

Une organisation structurée de la sorte semble bien "noyautée" par des groupes de pression étant donné que cette organisation est bien liée à priori au pouvoir politique et administratif en place ! Une telle organisation ne risque-t-elle pas de devenir un instrument dangereux de pouvoir !

Selon l'avis d'un observateur ayant étudié la question il n'en est rien "et de par la volonté gouvernementale, et de par la répugnance instinctive du mauritanien vis-à-vis de tout ce qu'il ressentirait comme une atteinte à son libre arbitre.

L'originalité du système c'est à la base, son indépendance vis-à-vis des autorités. Par ce biais la collectivité se prend en charge elle-même. L'administration n'est plus une émanation de l'Etat Providence mais un interlocuteur avec lequel la population discute de ses problèmes et de ses besoins, détermine ses priorités et en négocie la réalisation grâce aux contributions des uns et des autres".(1)

---

(1) Gabriel FERAL in Programmes d'emploi des jeunes en Afrique francophone, Résultats, enseignement et Perspectives d'Avenir. Document présenté au séminaire sur la promotion de l'emploi des jeunes, Buea, 1986.

La mission voudrait partager cette opinion et optimisme et croire aux destinées des SEM mais elle se reserve compte tenu des diverses expériences vecues de par le monde en ce qui concerne une organisation créée par l'Etat et "donnée" aux peuples, et surtout à cause des moments de discussions qu'elle a eus avec des jeunes et de moins jeunes à propos des finalités des SEM. Néanmoins, les Structures d'Education des Masses constituent une expérience originale entreprise par la Mauritanie. Il est encore trop tôt pour juger de son impact et de ses réalisations.

On pourrait souhaiter que l'expérience se poursuive. D'ailleurs les structures d'assistance multi-bilatérales n'apportent-elles pas assistance à la réalisation de ses programmes socio-économiques principalement ! En effet, le BIT, dans le cadre des SEM, apporte son assistance à la réalisation d'un projet de type TP/HIMO. La démarche mauritanienne à travers les SEM rompt avec la conception traditionnelle et largement répandue des programmes spéciaux qui ont été mis en oeuvre un peu partout en Afrique pour la formation et l'emploi des jeunes.

Il est à souhaiter vraiment que la voie à travers les SEM dans laquelle s'est engagée la Mauritanie soit une voie, sinon un cadre d'expression de la population, une structure par laquelle cette population élabore et réalise son développement par un effort concerté de participation active, les règles de cette participation devant être réellement les mêmes pour tout mauritanien, quelque soit ses souches et son nom. Ceci ne paraît pas évident pour un observateur qui visite quelques services administratifs dans le pays. En effet, il est frappant de remarquer les types de mauritaniens travaillant dans les banques et les services de grands rapports monétaires et financiers et ceux qui sont dans les autres services plus techniques.

Mais, en ce qui concerne les emplois ruraux pour les jeunes mauritaniens, les perspectives sont prometteuses à condition que certaines dispositions soient prises dès à présent.

IV. Les perspectives générales

1. Remarques générales

- Les principales caractéristiques socio-économiques et les évolutions récentes de la Mauritanie sont suffisamment connues pour qu'il soit nécessaire de les exposer à nouveau. Elles sont présentées dans les premières pages de ce rapport et détaillées dans le rapport de la mission de programmation du BIT en Mauritanie de Février 1986. (1)

Il est évident que l'emploi en général et l'emploi des jeunes ruraux en particulier dépendent étroitement de la capacité de l'économie mauritanienne à utiliser des atouts et à diminuer les contraintes.

Quelques remarques générales peuvent être formulées :

- La Mauritanie dispose de ressources non négligeables pour une population par ailleurs peu nombreuse. Une perspective de plein emploi fondée pour l'essentiel sur l'utilisation rationnelle des ressources agricoles et halieutiques est tout à fait possible à moyen et long terme. On peut noter que ce n'est pas le cas pour d'autres pays de la région.

- Les évolutions socio-économiques que connait la Mauritanie ne diffèrent guère fondamentalement de celles que connaissent beaucoup d'autres pays africains saharo-sahéliens. La différence se situe surtout au niveau des rythmes. En Mauritanie le rythme des changements est tel que ceux-ci s'apparentent à des boulversements. La société se transforme à une telle vitesse qu'une

---

(1) Rapport de la Mission de programmation du BIT en Mauritanie, 1er au 17 décembre 1985, BIT, Genève, 1986.

maîtrise des situations est très difficile et implique de réagir rapidement. Par exemple la maîtrise de la croissance urbaine est fondamentale mais suppose un ensemble d'actions vigoureuses et continues de grands ampleurs. Au coeur de cet ensemble d'action à prendre et d'attitude à avoir se trouve le maintien à la terre des jeunes ruraux.

La création d'emploi passe donc aussi par la maîtrise du changement, faute de quoi des distorsions pourraient se développer et entrainer sinon occasionner un très important chômage urbain et un important manque de main-d'oeuvre en zone rurale.

- La maîtrise des évolutions doit s'appuyer sur une vigoureuse politique d'aménagement du territoire qui seule peut permettre une utilisation optimale des ressources humaines et naturelles.

La continuation sinon l'accélération de l'hypertrophie de Nouakchott (et secondairement de Nouadhibou) représente un grand danger pour l'ensemble de l'économie du pays.

Un plan d'aménagement du territoire et une décentralisation sont donc indispensables à la mobilisation éfficiente des ressources, et partant, à une politique de plein emploi.

- A moyen et long terme, la création d'emplois se fera pour l'essentiel dans le secteur agricole qui représente, pour longtemps encore la principale source d'activités, même si une certaine diversification dans les autres secteurs est souhaitable.

Le secteur agricole (au sens large) correspond à de nombreuses spéculations, variant selon la localisation.

- D'une manière générale la production végétale et animale (élevage, pêche) constituent vraisemblablement à terme les bases d'un développement du pays; l'essentiel des efforts doit donc leurs être consacré.

2. Les économies rurales

La création d'emplois ruraux et le maintien des jeunes à la terre passent évidemment par le développement de l'économie rurale. La mise en valeur des ressources végétales et animales, fondement du développement général du pays, ne peut se faire que d'une manière diversifiée, compte tenu de la très grande variation des conditions naturelles. Toute réflexion perspective et toute solution possible aux interrogations concernant l'emploi des jeunes passent par une approche spatialement diversifiée.

La Mauritanie rurale est une juxtaposition d'économies rurales bien caractérisées, n'entretenant que peu de relations entre elles. C'est dans le cadre de chacune de ces économies rurales que les perspectives d'emploi pour les jeunes peuvent être dégagées.

2.1. La Vallée du fleuve Sénégal

Cette zone s'étend sur 800 km, en Mauritanie, correspond à la plaine alluviale et comprend de nombreux méandres et un système de bras et de défluents dont certains pénètrent assez loin à l'intérieur des terres (Aftout es Sahel, Lac R'Kiz).

Le lit majeur varie de 15 à 125 km de large selon la zone. Traditionnellement les crues ont permis une agriculture de décrue et l'implantation d'une population assez dense.

La vallé représente la grande zone agricole du pays. Touchée par la sécheresse de ces dernières années comme le reste du pays, elle bénéficie des perspectives les plus prometteuses en raison des possibilités d'irrigation qui seront dûes aux aménagements hydro-agricoles en cours. La maîtrise du débit, grâce à la création des barrages (Diama, Manantali), permettra, à terme d'irriguer 135.000 ha. Cette irrigation permet non seulement d'intensifier les cultures (meilleur rendement et plusieurs cultures par an) mais également de les diversifier (céréales, légumes, fruits, fourrages, cultures industrielles...).

En plus de l'irrigation, en grands et petits périmètres, la régularisation du fleuve permettra : approvisionnement en énergie électrique et le transport fluvial. La vallée du fleuve est bien à terme la grande zone économique du pays, sous réserve que les investissements soient faits, ce qui demande un effort improtant et soutenu.

En 1977, la vallée (y compris les zones sèches qui sont liées au fleuve) comptait environ 240.000 habitants, soit 66.000 actifs (ou équivalent actif). Le nombre d'actifs est estimé à 75.000 en 1986 et pourrait être de 93.000 en 2000 (soit 46.500 familles).

La vallée représente, à terme, le principal "bassin" d'emplois du pays, aussi faudrait-il ralentir et au mieux arrêter l'exode rural grâce à un rythme d'aménagements hydro-agricoles suffisant et à une activité d'information et de formation des ruraux, surtout les jeunes ruraux, sur les perspectives d'avenir en termes d'emplois rémunérateurs qui s'offriront à eux dans cette zone.

Les perspectives d'emplois pour les jeunes sont donc importantes et correspondent à un large éventail de profils d'activités.

L'essentiel des emplois concerne le métier d'agriculteur mais un métier dont l'exercice sera très différent de la pratique traditionnelle. Outre la maîtrise de l'irrigation et des cultures intensives, l'agriculteur de la vallée devra être capable d'intégrer l'agriculture, l'élevage, la foresterie. La formation doit donc jouer un rôle essentiel. Seul des jeunes agriculteurs modernes seront capables de tirer réellement profit des ressources de la vallée, d'assurer une gestion correcte des exploitations et de dégager des revenus satisfaisants.

Les autres activités offertes aux jeunes sont nombreuses : artisans (notamment liés à la mécanisation agricole), mécaniciens, aiguadiers, tractoristes, commerçants... Il convient également de mentionner les cadres nécessaires au bon fonctionnement des aménagements. Les normes retenues sont les suivantes : 1 ingénieur agronome pour 1000 ha, 1 ingénieur du génie rural, 1 ingénieur en machinisme pour 2000 ha, 2 mécaniciens et 1 aide-mécanicien pour 500 ha et 1 encadreur pour 100 ha.

Dans le cadre des travaux d'étude et de réflexions menées au sein de la cellule de coordination de l'OMVS, il sera nécessaire de bien cerner l'ensemble des profils d'activités et des métiers susceptibles de se développer dans la vallée à moyen et long terme. Ces profils constitueront autant de perspectives à porter à la connaissance des jeunes ruraux que d'objectifs de formation. Cette démarche est fondamentale pour l'avenir.

2.2. Les oasis

Compte tenu des conditions d'aridité et des caractéristiques géographiques, une partie importante du pays est occupée sous forme d'oasis disséminées, du Nord au Sud dans la partie orientale de la Mauritanie.

Ces oasis constituent autant d'unités socio-économiques. L'économie rurale des oasis, bien que pouvant varier d'une oasis à l'autre, est fondée, pour l'essentiel, sur la céréaliculture, le palmier-dattier, les légumes, les fruits. Les exploitations sont de très petite taille.

Les perspectives de développement, bien que limitées, sont réelles, sous reserve d'une lutte contre l'ensablement et d'une fourniture d'eau souterraine. Le phéniciculture, l'arboriculture, le maraîchage peuvent être des points d'appui sérieux pour l'avenir et constituer autant de possibilités d'emploi pour les jeunes. Cela implique cependant une bonne formation technique de ces jeunes afin de passer à une agriculture moderne (y compris un petit élevage bien maitrisé pour éviter une destruction du couvert végétal nécessaire à la fixation des dunes). Il y a place dans les oasis pour une agriculture intensive, minutieuse, accompagnée d'un éventail d'activités de conditionnement et de transformation sous forme artisanale ou de PME (ex: dattes). Les métiers liés à l'eau (motopompiste, mécaniciens...) peuvent également se développer.

La définition des profils d'activités futures pourrait être faite dans le cadre du projet PSTP qui couvre l'essentiel de cette zone (environ 50.000 personnes).

2.3. Le Sud-Est

Cette zone a particulièrement souffert de la sécheresse et une partie importante de la population a dû émigrer vers la capitale et la vallée du fleuve. Outre une petite agriculture sèche, l'économie de cette zone est fondée essentiellement sur l'élevage. Une partie du troupeau a été décimé par la sécheresse et la majorité des bêtes restantes appartient à des non-éleveurs (commerçants, fonctionnaires).

Il y a place dans cette zone pour une petite agriculture de bas-fond, en liaison avec des petits barrages ainsi que pour un élevage plus intensif, fondé sur l'approvisionnement régulier en eau et sur une alimentation équilibrée (résidus agricoles, fourrages, aliments du bétail, compléments minéraux).

Cette forme d'élevage intensif constitue une perspective intéressante pour les jeunes de cette zone d'autant que le marché existe.

Il reste toutefois que la zone du Sud-Est offre des possibilités limitées en terme d'emplois. Tout en ayant un avenir ce n'est pas la zone d'avenir du pays.

2.4. La zone littorale

La zone littorale offre des conditions particulièrement favorables par et pour la pêche. Les ressources halieutiques sont importantes et exploitées à la fois sur un mode industriel et sur un mode artisanal.

Il existe des possibilités importantes d'emplois liées à la pêche, de la capture à la transformation-commercialisation.

Pour ce qui concerne la pêche artisanale, relevant d'une économie rurale (la pêche industrielle pouvant être qualifiée "d'urbaine", le nombre actuel de pêcheurs (2000) pourrait être

largement augmenté par l'arrivée de jeunes sous reserve d'une bonne formation et d'un équipement de départ. De plus sur les activités de capture peuvent se greffer de nombreuses autres activités tant en amont qu'en aval.

L'amélioration des infrastructures et des conditions de vie dans les villages de pêcheurs sont impératifs pour assurer, dans l'avenir, le maintien sur place des jeunes et de leurs familles. C'est au sein de la Direction de la pêche artisanale et dans le cadre du Projet d'Appui à la pêche soutenu par la FAO, qu'un développement des emplois pour les jeunes peut être assuré, en commençant par la définition des profils d'activités futures.

Les quatre grandes zones évoquées et présentées constituent l'armature de l'économie rurale de la Mauritanie. Pour être complet, il conviendrait d'y ajouter d'une part l'économie minière du Nord, Nord-Est et les économies urbaines de Nouakchott et de Nouadhibou.

Il convient d'insister sur la nécessité de définir tout un ensemble de profils d'activités diversifiées, selon la zone et le secteur. C'est sur la base de ces profils que peuvent être élaborés des programmes de formation, être mises au point des formules d'appui au démarrage de l'activité (notamment le crédit), être coordonnées les projets de développement déjà existants et à mettre en oeuvre.

Conclusion

La lutte contre le chômage des jeunes n'est pas dissociable du combat contre la misère et la pauvreté, pour le développement socio-économique et contre le chômage en général dans les pays africains dont la République Islamique de Mauritanie.

Une des voies indispensables à cette lutte est la relance de la croissance économique grâce à une réorientation fondamentale du mode de développement. La relance économique s'appuie sur une ou un certain nombre de stratégies de développement.

La production minière a eu à jouer un rôle non negligeable sur la croissance économique du pays durant ces dernières années, mais comme il va de soi, on ne peut compter durablement sur une matière première dont on ne maîtrise ni le cours ni la production pour réaliser le développement. La Mauritanie se doit de trouver d'autres composantes sur lesquelles bâtir une ou plusieurs stratégies de développement. Dans ce pays au 3/4 désertique, les conditions hydro-écologiques se sont dégradées durant ces dernières années, ajoutant aux difficultés multiples que connaît le pays, une dimension fataliste. Le pays subit donc des bouleversements extraordinaires sur le plan socio-économique et cela avec une vitesse d'accélération extrêmement rapide par rapport aux périodes précédentes.

Il y a 15 ans, un mauritanien sur sept était urbanisé, aujourd'hui un sur trois l'est, et dans 15 ans, un sur deux le sera. L'exode rural en Mauritanie est deux fois plus rapide que dans d'autres pays sahéliens. Déjà, la jeunesse âgée de 15 à 24 ans, qui représente 30% de la force de travail, est à moitié

urbanisée. Ceci implique que le monde rural perd progressivement ses actifs les plus valides, ce qui est davantage inquiétant lorsqu'on sait qu'à moyen et long terme, la grande majorité des emplois dans l'économie mauritanienne se trouvera en zone rurale, plus particulièrement dans la vallée du fleuve Sénégal où 135.000 ha de terres sont irrigables sur la rive mauritanienne et 240.000 ha du côté sénégalais. En effet, la Mauritanie "utile" de demain se trouvera là où l'approvisionnement en eau sera maîtrisé. L'exploitation de ce potentiel agricole nécessite de grands travaux d'aménagement qui s'échelonneront sur des dizaines d'années. Depuis quelques temps, le gouvernement mauritanien a relevé ce défi et consacre une partie importante de ses investissements à cet effet. A terme, la vallée à elle seule sera capable de couvrir les besoins alimentaires du pays, énorme pari à gagner pour un pays qui importe actuellement au delà de la moitié de sa consommation céréalière.

Pays d'élevage essentiellement et d'agriculture, la Mauritanie se rend compte que son avenir socio-économique réside dans le secteur rural et les activités du secteur primaire. Sa stratégie de développement intègre essentiellement la création des activités en zones rurales et la production halieutique.

Mais les structures d'éducation et de formation des jeunes telles qu'elles existent et fonctionnent dans ce pays ne possèdent aucune politique éducative prenant en compte des objectifs de développement du genre :

- développement rural
- promotion des PME/PMI
- développement d'industrie de main-d'oeuvre
- recherche et mise en oeuvre de technologie appropriée

Et ceci contribue à l'accélération de l'exode rural, phénomène très préjudiciable à l'avenir du pays.

En plus de la production halieutique, l'enjeu de l'emploi productif dans l'avenir en Mauritanie se situe dans la vallée, car l'"après barrage" permettra la réhabilitation et le développement de l'agriculture et des activités rurales. D'ores et déjà, une stratégie globale d'intervention pour l'après-barrage devrait être élaborée, la population entière devrait être sensibilisée et informée sur l'après-barrage et un mouvement organisé de migration nationale vers cette zone devrait être favorisé. Afin de maintenir les jeunes en milieux ruraux en Mauritanie, il faut agir vite, très vite. L'expérience dans d'autres pays montre que le retour à la terre des jeunes est possible, quoique nullement facile à réaliser. Par contre, l'insertion dans le monde rural de la génération née en zone urbaine s'avère beaucoup plus difficile, mais peut-être pas impossible si les structures d'éducation et de formation sont transformées adaptées à présenter toute forme d'activité comme étant "noble" et que la "ville soit transportée en campagne".

ANNEXE

IDEES DE PROJET

Les idées de projet retenues lors de la mission font l'objet d'une fiche succincte et figurent ci-après. La liste des fiches est la suivante :

1. Connaissance quantitative de la jeunesse

2. Analyse et suivi de l'emploi rural

3. Pour une politique de la jeunesse au sein de la cellule de coordination OMVS

4. Chantiers de jeunes pour la fixation de dunes dans la vallée du fleuve

5. Chantiers de jeunes pour la fixation de dunes dans l'oasis

6. Opération "Ville-jeunes"

7. Installation de jeunes pêcheurs

1. CONNAISSANCE QUANTITATIVE DE LA JEUNESSE

A. ANTECEDENTS ET CONTEXTE

a) Les données chiffrées sur la jeunesse sont rares. Les seules disponibles sont les données du recensement général de la population de 1977, mais il ne s'agit que de données brutes. Aucun tableau de corrélation n'existe.

b) Cette absence de statistiques empêche d'une part d'avoir une vue précise de la situation quantitative possible des jeunes, d'autre part de trancher entre différentes hypothèses concernant la jeunesse et en particulier les mouvements migratoires qui la concerne.

c) La connaissance statistique de la jeunesse est d'autant plus importante que cette tranche d'âge joue un rôle numérique et social très important et que d'elle dépend pour l'essentiel les évolutions d'avenir.

d) Le Centre d'Etudes Démographiques et Sociales (CEDS) dispose du personnel et des moyens techniques pour conduire des enquêtes statistiques, au sein de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

e) Un recensement général de la population est prévu en 1987, sous reserve que les moyens financiers aient pu être trouvés. Même dans le cas où ce recensement aurait lieu à la date prévue, les premières données statistiques ne seront disponibles qu'en 1991.

f) Des études et enquêtes sur la jeunesse doivent être entreprises rapidement. Ceci est techniquement possible sous deux formes :

- Un traitement spécifique des données du recensement de 1977, concernant la jeunesse, ce qui sera possible en 1987 compte tenu de l'acquisition prevue d'un matériel informatique adéquat. Le traitement consistera pour l'essentiel à établir une série de corrélations et à dessiner une "image-base" 1977 de la jeunesse en Mauritanie.
- Une enquête par sondage sur les jeunes en 1988, permettant de dresser un tableau suffisamment précis de leur situation. Une comparaison sera établie avec "l'image-base" 1977, ainsi qu'une mesure des évolutions.

B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Organisme coopérateur du Gouvernement

Centre d'Etudes Démographiques et Sociales, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale. Ministère de l'Economie et des Finances.

b) Portée géographique du projet

Ensemble du pays.

c) Localisation du projet

Nouakchott et ensemble du pays.

d) Durée

1987 - 1988.

e) Bénéficiaires

Ensemble des services et organismes concernés directement ou indirectement par les jeunes, en particulier le Ministère du Développement Rural.

f) Approche du projet

- Une phase préalable sous forme d'une mission de définition, permettra de préciser les modalités de réalisation d'une double action : traitement spécifique "jeunes" du recensement de 1977 et enquête par sondage sur les jeunes.

  Cette mission devra se faire en étroite collaboration avec le Centre d'Etudes Démographiques et Sociales.

- Une deuxième phase portera, début 1988, après mise en place du matériel informatique adéquat en 1987, sur un traitement spécifique du recensement général de la population de 1977. Le traitement consistera en la saisie d'un certain nombre de corrélations entre les jeunes et diverses situations. Le résultat du traitement se présentera pour l'essentiel sous forme de tableaux croisés.

- Une troisième phase, consistera, en 1988, à lancer une enquête par sondage sur les jeunes dans l'ensemble du pays. Les résultats de cette enquête seront publiés progressivement dans un délais de 0,5 à 2 ans.

C. OBJECTIFS

a) Objectifs de développement

- Etablissement des bases nécessaires à la définition d'une politique globale de la jeunesse.

- Conbribution à la définition d'une politique de fixation des jeunes ruraux.

b) Objectifs immédiats

- Etablissement d'une "image-base" de la jeunesse en 1977.
- Mise en oeuvre d'une enquête nationale par sondage sur la jeunesse.
- Etablissement des données de base 1987 sur la jeunesse.
- Comparaison des données 1977 et 1987 et mesure des dynamismes.

D. PRINCIPALES ACTIVITES

a) De la phase préparatoire

i) Définition du contenu du traîtement spécifique du recensement de 1977 et définition des conditions de réalisation (durée, période, moyens en personnel et en matériel, coût...).

ii) Mise au point des caractéristiques et des résultats escomptés de l'enquête par sondage sur la jeunesse et définition des condition de réalisation (durée, période, personnel, moyens matériels, moyens financiers...).

iii) Elaboration d'un document de projet pour l'enquête par sondage.

E. DEVIS

En ce qui concerne la phase préparatoire - correspondant à la mission de définition - laquelle doit permettre d'établir les coûts des phases suivantes, elle pourrait être réalisée par 2 démographes dont l'un spécialiste en sondages et l'autre en études de la jeunesse (si possible). La durée de la mission, réalisée en étroite collaboration avec le CDES, est estimée à 1 mois de terrain et 0,5 mois de rédaction, soit au total 3 mois pour les 2 experts.

Le coût total peut être estimé à 35.000 $E.U.

2. ANALYSE ET SUIVI DE L'EMPLOI RURAL

A. ANTECEDENTS ET CONTEXTE

a) Le Ministère du Travail gère 7 bureaux de placements dans différentes régions du pays et 1 bureau de main-d'oeuvre à Nouakchott.
Les données recueillies par ces bureaux ne couvrent qu'une partie du problème de l'emploi et celles qui existent sont souvent insuffisantes.

b) Le système existant concerne essentiellement le milieu urbain. Le chômage et l'emploi rural ne sont pas abordés faute notamment de méthodes et de concept pour aborder la question.

c) L'emploi des jeunes ne fait pas l'objet d'un traitement spécial (l'âge des demandeurs d'emploi n'est enregistré que depuis peu) ni d'une politique spécifique. Une prise de conscience du problème d'emploi des jeunes est cependant en train de s'affirmer.

d) Il serait intéressant d'utiliser l'infrastructure décentralisée et le personnel de la Direction du Travail pour aborder et suivre de près les problèmes de l'emploi rural et de son corollaire le sous-emploi et le chômage, tout particulièrement pour les jeunes. De cette manière les services de l'emploi ne seraient plus exclusivement reservés aux zones urbaines, alors même que l'emploi rural est vital pour l'avenir du pays.

e) Cette réorientation suppose d'une part que soit mis au point un système de recueil et de suivi de l'information concernant l'emploi rural, d'autre part que ce système soit expérimenté avant toute généralisation.

B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Organisme coopérateur du Gouvernement

Ministère du Travail. Direction du Travail et de l'Emploi.

b) Portée géographique du projet

Inspecteurs du Travail Nouakchott, Nouadhibou, Zouérate, Rosso, Akjoujt, Mbout, Kaédi.

c) Localisation du projet

Nouakchott et chefs-lieux des Régions du pays.

d) Durée

Pluri-annuel.

e) Bénéficiaires

Jeunes ruraux.

f) Approche du projet

- Une phase initiale, sous la forme d'une mission de définition, permettra de fixer la méthode de recueil et de suivi de l'importation concernant l'emploi rural, ainsi que les conditions dans lesquelles elle pourrait être mise en oeuvre.

- Une première phase opérationnelle correspondra à une expérimentation conduite en zone rurale à partir d'une inspection régionale du travail de la Direction du Travail et de l'Emploi.

- Une seconde phase opérationnelle éventuelle se traduira sur la base des enseignements de la phase précédente, par une généralisation de la méthode.

C. OBJECTIFS

a) Objectifs de développement

- Meilleure connaissance des ressources humaines en zone rurale.

- Amélioration de l'emploi.

b) Objectifs immédiats

- Mise au point d'une méthode de recueil et de suivi de l'information sur l'emploi rural.

- Expérimentation dans une zone rurale relevant d'un bureau du travail.

- Prise en compte de la dimension de l'emploi rural dans la politique générale de l'emploi.

- Formation de cadres mauritaniens dans le domaine de l'emploi rural.

D. PRINCIPALES ACTIVITES

a) De la phase préparatoire

i) Etudier, en étroite collaboration avec le personnel de la Direction du Travail et de l'Emploi, les conditions actuelles de recueil, de traitement et de suivi de l'information concernant l'emploi en général, et de l'emploi en zone rurale en particulier:

ii) Définir une méthode de recueil, de traitement et de suivi de l'information sur l'emploi rural.

iii) Choisir une zone d'expérimentation et définir précisément le protocole d'expérimentation.

iv) Etablir les besoins en assistance internationale et en chiffrer le coût sous forme d'un document de projet.

b) Des phases opérationnelles

i) Mettre en place en zone rurale, à titre experimental, un système de recueil, de traitement et de suivi de l'importation sur l'emploi rural.

ii) Appuyer le personnel mauritanien dans cette expérimentation et assurer une formation en matière d'emploi rural.

iii) Généraliser l'approche de l'emploi rural au sein de la Direction du Travail et de l'Emploi.

E. DEVIS

La mission de définition, prévue dans la phase préparatoire, serait réalisé par un spécialiste des problèmes d'emploi rural. Elle durerait 1,5 mois dont 1 mois sur le terrain et 0,5 mois de rédaction.

Le coût total peut être estimé à 20.000$E.U.

3. POUR UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE AU SEIN DE LA CELLULE DE COORDINATION O.M.V.S.

A. ANTECEDENTS ET CONTEXTE

a) La vallée du fleuve Sénégal constitue à la fois, avec ses 135.000 ha irrigables, la zone économique d'avenir de la Mauritanie et le principal bassin d'emploi pour les jeunes.

b) Du fait de la sécheresse et des modifications socio-économiques générales, la vallée connaît un exode rural important. Celui-ci pourrait en principe être stopé en raison du potentiel agro-sylvo-pastoral que représente la vallée une fois aménagée. En effet, la période de "l'après-barrages" (Diama et Manantali) devrait correspondre à une période d'activités régulières et intensives, sous reserve d'une mise en valeur des terres avec de pratiques culturales et des méthodes d'exploitation modernes.

c) La mise en valeur future de la vallée repose pour l'essentiel sur les jeunes travailleurs mauritaniens. Ceci suppose cependant que toute une série de freins soient levés et qu'un appui considérable soit apporté à ces jeunes. Faute de quoi la mise en valeur de la vallée ne pourrait se faire, les jeunes de la région ayant émigré ou alors la mise en valeur de cette vallée du Sénégal se fera sur la base du salariat agricole et de la main-d'oeuvre agricole importée des pays voisins de la Mauritanie ou d'ailleurs.

d) La participation directe des jeunes ruraux mauritaniens à la mise en valeur et au développement de la vallée est donc un impératif vital. A cet effet tout doit être fait pour faciliter leur insertion et leur mise au travail.

e) La cellule de coordination de l'OMVS, placée au sein du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, a en charge, pour la partie mauritanienne, la conception et le suivi des diverses actions conduites dans la vallée, en étroite liaison avec les autres pays riverains concernés. Les interventions de la cellule portent donc sur un large éventail. Il se trouve cependant qu'aucune politique spécifique concernant la jeunesse ne soit actuellement mise en oeuvre, alors même que l'avenir de la vallée dépend de la prise en charge par les jeunes de la vallée du Sénégal.

f) Il est donc hautement souhaitable qu'au sein de la cellule de coordination de l'OMVS, toutes les actions qui pourraient être menées en faveur des jeunes ruraux de la vallée soient suivies, harmonisées renforcées. Pour cela il est nécessaire que soit créé, d'une part un groupe ad hoc ouvert à tous les services et projets (ex: PRODIS, FAO) concernés, d'autre part un poste qui sera occupé par un mauritanien socio-économiste de préférence, hautement qualifié, celui-ci étant responsable et chargé d'animer l'ensemble de cette politique en faveur des jeunes préalablement déterminée.

B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Organisme coopérateur du Gouvernement

Cellule de coordination de l'OMVS. Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.

b) Portée géographique du projet

Vallée du fleuve Sénégal.

c) Localisation du projet

Nouakchott— Vallée du fleuve Sénégal en Mauritanie.

d) Durée

Pluri-annuel.

e) Bénéficiaires

Jeunes ruraux de la vallée du fleuve.

f) Approche du projet

- Une préalable, sous forme d'une mission d'appui, permettra, avec les responsables de la cellule de coordination de l'OMVS, de définir les grandes lignes d'une politique spécifique de la jeunesse et de l'emploi des jeunes dans la vallée du fleuve et examiner les besoins éventuels d'assistance internationale pour le soutien des cadres nationaux (principalement le responsable de l'animation de la politique définie) et la formation des nationaux.

- La phase opérationnelle correspondra au fonctionnement du groupe ad hoc animé par la cellule, initiant et suivant un large ensemble d'actions en faveur de la jeunesse rurale de la vallée.

C. OBJECTIFS

a) Objectifs de développement

- Fixation des jeunes ruraux dans la vallée du fleuve.
- Mise en valeur de la vallée.
- Modernisation socio-économique de la vallée.

b) Objectifs immédiats

- Définition d'une politique globale cohérente de la jeunesse dans la vallée.
- Coordination des actions en faveur des jeunes de la vallée et développement des synergies.
- Création et mise en fonctionnement d'un groupe ad hoc concerné par les actions dans la vallée en faveur des jeunes.
- Élaboration de projets d'appui direct aux jeunes.

D. PRINCIPALES ACTIVITES

a) De la phase préparatoire

i) Faire le point de toutes les actions engagées dans la vallée du fleuve et comportant, ou pouvant comporter un volet "jeunes ruraux".

ii) Définir les grandes lignes d'une politique de la jeunesse à moyen et long terme, dans la vallée.

iii) Recenser et contacter l'ensemble des institutions et des partenaires concernés par une politique de la jeunesse dans la vallée du fleuve.

iv) Définir les caractéristiques et le mode de fonctionnement d'un groupe ad hoc "jeunes ruraux de la vallée".

v) Dégager les besoins en assistance internationale et en chiffrer le coût.

b) De la phase opérationnelle

i) Constituer un groupe ad hoc au sein de la cellule de coordination OMVS.

ii) Définir précisément une politique à moyen et long termes de la jeunesse.

iii) Etablir des programmes annuels d'actions.

iv) Initier des actions en faveur des jeunes ruraux.

v) Appuyer toutes les initiatives intéressants.

E. DEVIS

La mission d'appui, prévue pendant la phase préparatoire, pourrait être réalisée par un spécialiste des politiques de développement en faveur des jeunes. La mission durerait 1,5 mois dont 1 mois sur le terrain.

Son coût total peut être estimé à 18.000$E.U.

4. CHANTIERS DE JEUNES POUR LA FIXATION DE DUNES DANS LA VALLEE DU FLEUVE

A. ANTECEDENTS ET CONTEXTE

a) De nombreux jeunes hommes sont contraints de quitter, par une durée plus ou moins longue, la vallée du fleuve Sénégal, faute de trouver sur place un travail rémunérateur. Renforcé notamment par la sécheresse, par les difficultés d'accès à la terre et par la rigueur des conditions de vie, le phénomène prend l'allure depuis certain temps d'un exode rural aux conséquences socio-économiques néfastes tant pour la région elle-même que pour l'ensemble du pays.

b) La fixation sur place et le retour dans les terroirs d'origine, des jeunes partis dans les villes ou à l'étranger, supposent que soient levées toute une série de contraintes et en particulière que ces jeunes puissent disposer de moyens de mise en valeur de la terre.

c) La vallée du fleuve Sénégal, qui représente la grande zone agricole d'avenir de la Mauritanie, dispose d'un potentiel de 135.000 ha de terres irrigables. La mise en valeur de la vallée passe par la création de périmètres irrigués, de différentes taillées, du périmètre villageois de quelques dizaines d'ha aux grands périmètres de 1000 ha. Cette mise en valeur nécessite du temps, des moyens matériels et une main-d'oeuvre formée. Seul les jeunes sont à même de fournir cette main-d'oeuvre future.

d) Du fait de la sécheresse persistante, une réactivation des dunes s'est produite et l'on assiste à une avancée de celles-ci sur les terres de la vallée, constituant ainsi un danger pour toute exploitation future. Cette avancée, encore limitée pour l'instant, se situe à la limite du lit majeur, sur une ligne qui joint les villages.

e) Un certain nombre d'actions doivent être entreprises rapidement pour fixer les dunes. Ceci pourrait être fait dans le cadre de chantiers de jeunes. Ces chantiers, par un ensemble de volets complémentaires, pourraient servir de cadre à une vaste action portant sur la mobilisation, la formation et l'appui aux jeunes travailleurs, tout en fournissant du travail rémunéré à ces jeunes villageois, leur permettant ainsi de reunir des moyens financiers nécessaires à leur future installation en zone rurale.

f) Des actions de fixation de dunes sont conduites dans le pays depuis plusieurs années, dans le cadre d'un projet appuyé par le FAO. Une deuxième phase de ce projet devait démarrer et pourrait comporter une dimension "chantiers de jeunes" dans la vallée du fleuve. A cette occasion seraient également développées des actions de production agro-sylvo-pastorales.

B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Organisme coopérateur du Gouvernement

Ministère du Développement Rural.

b) Portée géographique du projet

Vallée du fleuve Sénégal, dans les zones de Kaédi, Boghé, Rosso.

c) Localisation du projet

Zones de Kaédi, Boghé, Rosso.

d) Durée

Plusieurs années. Pour chaque chantier durée moyenne de trois ans avec travail à plein temps la première année, à mi-temps la deuxième année et à 1/3 temps la troisième année.
Mission préparatoire d'étude générale de 1,5 mois.

e) Bénéficiaires

Les jeunes ruraux issus des villages concernés par les actions de protection de l'environnement sous forme de fixation des dunes, dans la vallée du fleuve.

f) Approche du projet

Une phase préalable, sous la forme d'une mission de définition, permettra de préciser : le nombre, la localisation, les priorités, le déroulement, les caractéristiques techniques, le coût des chantiers possibles de jeunes... Cette mission devrait se faire en étroite collaboration avec le projet FAO "Fixation des dunes", qui dispose d'une bonne expérience dans ce domaine.

- Une première phase opérationnelle, conduite par le projet Fixation des dunes, avec l'appui éventuel du BIT, porterait sur un chantier expérimental et comportant une importante dimension d'évaluation.

- Une seconde phase opérationnelle, succéderait éventuellement, portant sur plusieurs chantiers de jeunes.

C. OBJECTIFS

a) Objectifs de développement

- Fixation des jeunes ruraux dans leurs terroirs.
- Protection de l'environnement.
- Amélioration des systèmes agro-sylvo-pastoraux.

b) Objectifs immédiats

- Fixation de dunes au point où elles sont pour les empêcher d'envahir la vallée du fleuve à la longue.
- Distribution de revenus aux jeunes ruraux par le biais de travail rémunéré.
- Sensibilisation et formation des jeunes ruraux et des villages concernés pour l'installation de jeunes sur des périmètres irrigués.
- Formation technique des jeunes ruraux aux problèmes de l'environnement et à l'amélioration des systèmes agro-sylvo-pastoraux.

D. PRINCIPALES ACTIVITES

a) De la phase préparatoire

i) Etudier, en étroite collaboration avec le projet FAO de fixation des dunes :

- les sites de la vallée du fleuve, concernés par des actions de fixation des dunes ;
- le contenu technique et organisationnel des actions à mener ;
- les disponibilités en main-d'oeuvre de jeunes ruraux des villages concernés par les actions ;
- le niveau de participation des villageois à l'action en faveur des jeunes ;
- les possibilités, dans les différents sites reconnus, d'installation permanente de jeunes ruraux ;
- les types d'actions pouvant venir en complément aux chantiers de fixation des dunes,

ii) Sélectionner une opération devant jouer le rôle de chantier pilote et répondant aux critères d'efficacité, d'adhésion et d'utilité maximales.

iii) Définir précisément le contenu du chantier pilote, le chiffrer et établir un calendrier de réalisation.

iv) Etablir un document de projet à soumettre aux bailleurs de fonds.

b) Des phases opérationnelles

i) Réaliser un ensemble de chantiers de jeunes axés sur des travaux de fixation de dunes et d'amélioration des systèmes agro-sylvo-pastoraux.

ii) Aider l'installation de jeunes ruraux à l'issue des chantiers.

iii) Former les jeunes et autres villageois en vue de la mise en valeur rationnelle des terres irrigables de la vallée du fleuve et du développement d'autres activités rurales.

E. DEVIS

La phase préparatoire comporte une mission de définition. Elle devait être réalisée par deux experts pendant 1 mois, soit au total 3 mois dont 2 mois de terrain et 1 mois de rédaction.
L'un des experts devrait être spécialiste en formation, l'autre en agronomie.

Le coût total peut être estimé à 36.000$E.U.

5. CHANTIERS DE JEUNES POUR LA FIXATION DE DUNES DANS LES OASIS

A. ANTECEDENTS ET CONTEXTE

a) Du fait de la sécheresse, une remise en mouvement des dunes s'est produite menaçant l'existence d'un nombre important d'oasis. La survie de ces oasis passe donc par la fixation des dunes.

b) Dans le cadre du FADES une étude détaillée a été entreprise qui fournit toutes les indications techniques et financières nécessaires aux travaux de fixation des dunes dans les oasis.

c) La participation directe des habitants à la survie de leur environnement et à sa protection sont indispensables. Ceci est particulièrement vrai pour les jeunes dont l'avenir est conditionné en particulier par la permanence du milieu.

d) Des chantiers de jeunes ayant pour objet la fixation des dunes dans les oasis, auraient le double intérêt de répondre à un impératif technique et économique de survie et d'impliquer les jeunes dans l'avenir de leur milieu, instituant ainsi un frein psychologique à l'exode rural. En outre les revenus distribués aux jeunes lors des chantiers peuvent permettre une acquisition de moyens de travail.

e) Ces chantiers peuvent être l'occasion d'une action plus large en faveur des jeunes ruraux des oasis, en terme de sensibilisation, formation, activités de loisirs, etc.

f) De tels chantiers devaient être intégrés au projet BIT de Programmes Spéciaux de Travaux Productifs (PSTP), actuellement en cours, notamment dans les oasis.

B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Organisme coopérateur du Gouvernement

Cellule de Coordination du Ministère du Développement Rural.

b) Portée géographique du projet

Ensemble des oasis de la Mauritanie.

c) Localisation du projet

Nouakchott - Oasis.

d) Durée

Pluri-annuelle

e) Bénéficiaires

Jeunes habitant les oasis concernées par l'action. Des regroupement peuvent être opérés au niveau de plusieurs oasis.

f) Approche du projet

- Une phase préalable sous forme d'une mission courte, permettrait de préciser les conditions de lancement des chantiers. Cette mission devrait être faite sous le contrôle de la cellule de coordination du MDR, en étroit coordination

avec le projet BIT/PSTP et le projet FAO/ Fixation de dunes.

- Une première phase opérationnelle, réalisée au sein du projet BIT/PSTP, porterait sur le lancement d'un chantier expérimental comportant une importante dimension d'évaluation.

- Une seconde phase opérationnelle, succéderait éventuellement, portant sur un ensemble de chantiers.

C. OBJECTIFS

a) Objectifs de développement

- Fixation des jeunes ruraux dans leurs terroirs.
- Survie de l'environnement.
- Développement de la production agro-sylvo-pastorale.

b) Objectifs immédiats

- Fixation de dunes dans les oasis.
- Distribution de revenus aux jeunes ruraux par le biais d'un travail rémunéré sur des chantiers de fixation de dunes.
- Sensibilisation et formation de jeunes ruraux des oasis à l'avenir de leur terroir.
- Formation technique des jeunes pour la modernisation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux des oasis.

- Appui à l'installation de jeunes ruraux dans des exploitations.

- Amélioration des conditions de vie des jeunes notamment en terme de loisirs.

D. PRINCIPALES ACTIVITES

a) De la phase préparatoire

i) Etudier en étroite collaboration avec la cellule de coordination du MDR le projet BIT/PSTP et le projet FAO/Dunes.

- les différents oasis susceptibles d'accueillir des chantiers de jeunes, en fonction du degré d'urgence, de l'importance des travaux, de la réceptivité des milieu...

- le contenu technique et organisationnel des actions à mener.

- les disponibilités des jeunes ruraux et le niveau d'intérêt manifesté.

- les différentes actions en faveur des jeunes, devant compléter le chantier de fixation de dunes et correspond aux objectifs.

ii) Sélectionner une opération devant jouer le rôle de chantier-pilote et répondant aux critères d'efficacité, d'adhésion et d'utilité maximale.

iii) Définir précisément le contenu du chantier-pilote, le chiffrer et établir un calendrier de réalisation.

iv) Etablir un document de projet à soumettre aux bailleurs de fonds.

b) Des phases opérationnelles

i) Réaliser un chantier-pilote et/ou tirer tous les enseignements utiles pour la poursuite éventuelle.

ii) Etendre l'opération à toutes les oasis concernées selon un ordre de priorité découlant du risque d'ensablement.

iii) En s'appuyant sur les chantiers de jeunes, mener tout un ensemble d'actions complémentaires et de suivis tendant à favoriser le maintien des jeunes dans les oasis pour y pratiquer des activités agro-sylvo-pastorales et des activités secondaires de type moderne.

E. DEVIS

La mission prévue dans la phase préparatoire devrait être réalisée par un spécialiste des problèmes de jeunesse. La durée est de 1,5 mois dont 1 mois de terrain.
Le coût total peut être estimé à 18.000$E.U.

6. OPERATION "VILLE-JEUNES"

A. ANTECEDENTS ET CONTEXTE

a) Une des raisons pour lesquelles de nombreux jeunes ruraux quittent leur village, outre la recherche de travail et de revenus, est l'attraction qu'exerce le milieu urbain sur les mentalités. Ce milieu urbain offre - ou est censé offrir - un large éventail d'occasion de loisirs et de rencontres.

b) Si les occasions de loisirs et de rencontres sont quasiment absentes des villages, elles le sont presque tout autant dans les centres urbains secondaires. En Mauritanie, seul Nouakchott et Nouadhibou offrent des aspects réels de centres urbains, ce qui explique, entre autre, l'attraction particulière qu'elles exercent sur les jeunes.

c) La Direction de la Jeunesse et des Sports, par le biais de ses inspections régionales organise des activités et anime quelques structures (maisons de jeunes) dans les centres secondaires. Le personnel et les moyens sont tellement insuffisants que les résultats restent pour l'instant très limités.

d) Faute de données précises, il est impossible de savoir dans quelle mesure, une ville secondaire bien équipée en infrastructures pour les jeunes et moyannant sur la zone rurale environnante pourrait limiter, sinon enrayer, l'exode rural.

e) Il est donc proposé de préciser le contenu d'une opération pilote portant sur une ville secondaire et concentrant des moyens divers au profit des jeunes, de manière à faire de cette ville un lieu de rayonnement et de services. Cette opération-pilote serait multi-dimensionnelle.

f) De manière à toucher le plus grand nombre de jeunes ruraux d'une part, et afin de mener l'expérience dans une zone vitale pour l'avenir du pays, il est proposé de retenir la vallée du fleuve Sénégal et plus précisément, la ville de Boghé. Celle-ci semble offrir des conditions favorables: densité rurale, potentialités rurales, infrastructures existantes, groupements pré-coopératifs...

B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Organisme coopérateur du Gouvernement

Direction de la Jeunesse et des Sports.

b) Portée géographique du projet

Zone de Boghé.

c) Localisation du projet

Boghé - Mauritanie.

d) Durée

Trois ans.

e) Bénéficiaires

Jeunes ruraux et jeunes urbains de Boghé et de la zone environnante.

f) Approche du projet

- Une phase préalable, sous forme d'une mission de définition, permettra de cadrer correctement l'opération, d'en préciser le contenu, le déroulement et les moyens. Cette mission réalisée avec la Direction de la Jeunesse et des Sports devrait se faire en étroite collaboration avec le Ministère du Développement Rural, le Ministère de l'Intérieur, divers services techniques et des projets de développement (ex: FAO, Food for Works...).

- Une phase opérationnelle correspond à l'opération "Ville - jeunes" qui sera conduite sur une durée assez longue - trois ans - afin d'assurer le maximum d'impact et de tirer des enseignements opératoires pouvant par la suite être généralisés.

C. OBJECTIFS

a) Objectifs de développement

- Lutte contre l'exode rural.
- Formation des jeunes.
- Renforcement des centres secondaires.

b) Objectifs immédiats

- Expérimentation d'une approche nouvelle pour l'animation des jeunes ruraux et évaluation.

- Mise en place d'une opération intégrée en faveur des jeunes au niveau d'une ville secondaire.

- Sensibilisation et formatiom de jeunes pour le maintien à la terre et la modernisation des méthodes de travail.

- Développement des relations entre partenaires du développement et renforcement des synergies entre eux.

D. PRINCIPALES ACTIVITES

a) De la phase préparatoire

i) Etudier, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, le contenu, le déroulement et les moyens nécessaires à la mise en place d'une opération pilote "Ville - jeunes" à Boghé, dans la vallée du fleuve Sénégal.

ii) Définir un programme d'activités sur 3 ans comportant plusieurs étapes et détailler l'étape correspondant à la première année.

iii) Définir le rôle des différents intervenants dans la réalisation des programmes et les procédures de collaboration et de l'aide internationale.

iv) Etablir un document de projet à soumettre aux bailleurs de fonds.

b) De la phase opérationnelle

i) Réaliser une opération pilote "Ville - jeunes" à Boghé, destinée à offrir aux jeunes de la ville et aux jeunes ruraux des environs, des services des activités, un appui correspondants à leurs besoins spécifiques.

ii) Lancer toute une série d'activités, dans le cadre intégrateur de l'opération, en utilisant au maximum les moyens humains et matériels locaux.

iii) Articuler cette opération avec d'autres activités et projets en cours dans la vallée.

iv) Procéder à une évaluation permanente de l'opération.

E. DEVIS

La mission de définition pourrait être réalisée par 1 expert spécialiste des problèmes de la jeunesse.
La durée serait de 1,5 mois dont 1 mois de terrain et 0,5 mois de rédaction.
Le coût total peut être estimé à 18.000$E.U.

7. INSTALLATION DE JEUNES PECHEURS

A. ANTECEDENTS ET CONTEXTE

a) Le secteur de la pêche est un secteur dynamique dans l'économie mauritanienne. Tout en étant moins importante que la pêche industrielle, la pêche artisanale joue un rôle non négligeable. Des communautés de pêcheurs sont installées tout au long de la côte. Les jeunes de ces communauté perpetuent l'activités et ne sont pas concernés par l'exode rural.

b) La pêche artisanale n'exploite que 20.000 tonnes de poissons sur 90.000 tonnes possibles. De même, le marché intérieur absorbe 5 à 6000 tonnes / an alors qu'il peut absorber 15 à 20.000 tonnes. Au total la pêche artisanale n'employait que 2065 personnes en 1985, dont 30% de Sénégalais. Il y a donc place pour la création d'emplois dans la pêche artisanale, laquelle joue par ailleurs un rôle dans le maintien de populations en zone rurale maritime.

c) En dehors des jeunes pêcheurs de la côte, qui sont en nombre limité, d'autres jeunes pourraient s'installer pour pratiquer la pêche artisanale. Il peut s'agir soit de jeunes chômeurs, soit de jeunes issus de familles de pêcheurs pratiquant autrefois le long du fleuve Sénégal.

d) Ceci implique d'une part l'agrément des pêcheurs actuels, d'autre part un appui aux 'candidats-pêcheurs'. Pour la première condition, il a été vérifié que les communautés de pêcheurs sont prêtes à accueillir et à aider des jeunes sous réserve que ceux-ci disposent d'un équipement propre. Pour la seconde condition, l'appui signifie aussi bien formation, qu'aide matérielle de démarrage.

e) Le projet consiste à lancer une opération pilote d'installation de jeunes pêcheurs dans le cadre d'un projet appui général déjà apporté depuis plusieurs années par la FAO. Les enseignements tirés de cette opération permettraient éventuellement de généraliser ce type d'action.

B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Organisme coopérateur du Gouvernement

Direction de la pêche artisanale. Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

b) Portée géographique du projet

Zone côtière de la Mauritanie.

c) Localisation du projet

Village de Blawack et ville de Nouakchott.

d) Durée

Deux ans dont une première année de formation et d'installation et une seconde année d'appui et de suivi.

e) Bénéficiaires

Jeunes chômeurs soit issus de familles de pêcheurs du fleuve Sénégal, soit sans formation dans le domaine de la pêche.

f) Approche du projet

- Dans le cadre du projet d'appui FAO à la pêche artisanale, une analyse rapide devrait être entreprise permettant de définir précisément le contenu, le déroulement et les conditions de réalisation du projet, qui dans un premier temps serait de taille limitée. L'opération se déroulerait à Blawack, communauté de pêcheurs installés à environ 50 km de Nouakchott, qui s'est déclarée prête à accueillir des jeunes.

- En préalable à leur installation les jeunes chômeurs sélectionnés seraient formés aux plans pratique et théorique.
  Il est indispensable qu'avant leur installation, les jeunes soient dotés de l'équipement de fiche nécessaire, qui peut être collectif au départ (ex: pirogue). Le financement pourrait être assuré par un prêt du FIRVA ou du FND, cautionné par la Direction de la Pêche Artisanale et/ou le projet FAO.

C. OBJECTIFS

a) Objectifs de développement

- Resorbtion du chômage des jeunes.
- Développement du secteur de la pêche artisanale.

- Renforcement de l'occupation humaine de la zone côtière.

b) Objectifs immédiats

- Formation d'un groupe de jeunes chômeurs aux activités de la pêche artisanale.
- Installation de jeunes chômeurs au sein d'une communauté de pêcheurs.
- Augmentation des prises et de la commercialisation du poisson.
- Démonstration des possibilités de création d'emploi du secteur de la pêche artisanale.

D. PRINCIPALES ACTIVITES

- Elaboration du projet détaillé de l'opération-pilote.
- Mobilisation des financement nécessaires.
- Recherche des candidats.
- Formation des candidats.
- Acquisition de l'équipement.
- Installation dans le village de Blawack.
- Suivi de l'opération.
- Evaluation finale.

E. DEVIS

Le devis sera établi directement par la Direction de la Pêche artisanale et le projet FAO.
Eventuellement le BIT pourrait fournir les services d'un consultant lors d'une mission de définition pour une durée total de 1,5 mois correspondant à un coût de 13.000$E.U.

Liste des personnes rencontrées

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Monsieur Adama Sy, Directeur de l'Agriculture

Monsieur Abdallah El Fekih, Conseiller technique

Monsieur Camara Oumar, Chef de service

Monsieur Hane Mamadou, Coordinateur technique des statistiques agricoles

Ministère du Plan

Monsieur le Directeur du Plan

Monsieur Amadou Tidiane Ly, Directeur, Aménagement du Territoire

Monsieur Cheikh Ould Sidi Abderrahmane, Démographe CEDES

Monsieur Sy Adama, Conseiller technique

Madame Kane Aïssata, Conseiller technique

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse

Monsieur Ahmed Traore Ould Mohamed Khairou, Directeur du Travail

Monsieur Boubakar N'Diaye, Inspecteur du Travail - Mouadhibou

Monsieur Diallo Mamadou Allassane, Chef de service de l'Emploi

Monsieur Mohamed Ould Beckreck, Directeur adjoint de l'Emploi

Monsieur Bassoum Mamadou, Inspecteur du Travail

Monsieur Sow, Inspecteur de la Jeunesse

Ministère des Pêches et de l'Economie maritime

Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Jeilany, Directeur, Pêche artisanale

Divers Services

Monsieur le Gouverneur de la Région du Gorgol, Kaédi

Monsieur le Préfet de Boghé

Monsieur Camara Mody, Permanence du SEM

Monsieur le Gouverneur économique, Aleg

Monsieur Bill Call, Directeur , Projet ADRAR, World Vision

Monsieur Mohamed Ould Biha, Responsable "Food for Work" CSA

Monsieur Hady Sy Mohammed, Directeur, Centre formation coopérative, Boghé

Monsieur Kane, Directeur technique de la Sonader

Monsieur Diop, Directeur du Service de la Mise en Valeur, Sonader

Monsieur Ba, Directeur Régional de la Sonader Kaédi

Monsieur le Chef d'Inspection agricole de Kaédi

Madame la Directrice du Centre de Promotion féminine, Kaédi

Monsieur Mohamed Ould ABBA, Assistant aux Opérations, Banque Mondiale

Monsieur Torrealba, Expert FAO, Vulgarisation Agricole

Monsieur Corré, CTP, Projet Production de Semences, FAO, Kaédi

Monsieur Camara, Professeur à l'Université

PNUD

Monsieur Askwith, Représentant Résident Adjoint

BIT

Monsieur Barras, Coordonnateur Projet PSTP (MAU/84/008)

Monsieur Vidal, Expert du Projet PSTP

Madame Waterkeyn, Expert Projet ACOPAM

Monsieur Diaby, Expert Associé, Projet Artisanat

Monsieur Medimagh, CTP, BIT au Projet CFPP

PRODIS - UNICEF

Monsieur le Représentant du Projet PRODIS-UNICEF

Projet Caritas

Monsieur le Représentant du Projet

BIBLIOGRAPHIE

BIT, Rapport de la mission de programmation du BIT en Mauritanie, Genève, 1986.

BIT, Planification de la formation en Mauritanie - Analyse et perspectives, Genève, 1984.

RIM, Economic and Financial Recovery Program. Groupe consultatif sur la Mauritanie, Paris, 1985.

RIM, Enquête nationale sur la fécondité (E.N.M.F.) 1981 Direction statistique, Nouakchott, 1983.

RIM, Rapport - bilan du Festival National de la Jeunesse, des Sports et des Arts populaires. Année Internationale de la Jeunesse, Nouakchott, 1985.

RIM, Actes du Séminaire sur le Thème "Les conséquences de la sécheresse : l'exode rural et l'urbanisation, leurs effets sur le mode de vie des familles", CEDES, Nouakchott, 1983.

RIM, Quelques aspects de l'enseignement fondamental en Mauritanie, CEDES, Nouakchott, 1982.

PECTA, Les Programmes spéciaux d'emploi et de formation de la jeunesse en République Islamique de Mauritanie, Addis-Abéba, 1985.

UN/FAO/WORLD FOOD PROGRAMME, "Assistance to a Price Stabilization Scheme", October 1984.

PECTA, Esquisse sur la situation de l'emploi en Mauritanie, Addis-Abéba, 1977.